

LANDAISES

ENTREPRISE

CykaDev : la cure 2.0
avec Thermassist

SANTÉ

SOS Médecins
implanté
à Capbreton

FILIÈRE SURF

Quiksilver convoité
par un groupe
new-yorkais



ARTHUR
LABORDE

NOUVEAU PATRON
DES HÔTELIERS-
RESTAURATEURS
LANDAIS



© Mont-de-Marsan Agglo

ENVIRONNEMENT LA CARAFE M2O

Un écrin en verre pour une eau 100 % locale ? C'est le nouveau produit lancé par Mont-de-Marsan Agglo pour valoriser l'eau de source distribuée dans les sept communes adhérent à sa régie de l'eau. Même si celle-ci est légèrement traitée de manière préventive, des mesures ont en effet montré qu'elle s'est infiltrée dans la région de Roquefort il y a 10 000 ans. Et protégée de la surface par une couche argileuse très imperméable, elle a cheminé au fil des siècles à l'abri de toute contamination.

En vente à l'office de tourisme
1 place Charles-de-Gaulle – Mont-de-Marsan

COUP DE BUZZ

BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN#3 45 LAURÉATS EN 2023

Sur le podium des projets lauréats du Budget participatif citoyen du département, issus des suffrages des Landais (22 500 votants) : un lieu de sensibilisation au sauvetage côtier à Messanges (1 764 voix) ; un espace d'activités physiques adaptées aux enfants malades à Mont-de-Marsan (1 566 voix) ; une ferme pédagogique dans un Ehpad à Capbreton (1 356 voix)... Suivent 42 autres projets, dont neuf portés par des jeunes, qui se partageront l'enveloppe de 1,5 million d'euros prévue cette année par la collectivité.

<https://budgetparticipatif.landes.fr>



LIVRE FÊTE DE LA LIBRAIRIE

Samedi 15 avril, plus de 500 librairies indépendantes participeront à la 25^e édition de la Fête de la librairie en France, en Belgique et en Suisse. Dans les Landes, deux librairies seront de la partie : Lacoste à Mont-de-Marsan et Le Plumier d'Eugénie à Mugron. Pour l'occasion, elles offriront un exemplaire du livre « Plumes » à leur clientèle. Tiré à 25 000 exemplaires et richement illustré par l'artiste Michaël Cailloux, cet ouvrage regroupe les textes de 25 auteurs et autrices sur le thème des oiseaux.

SOMMAIRE



4

4 INTERVIEW

Arthur Laborde,
nouveau patron des hôteliers-
restaurateurs landais

10 CRÉATION D'ENTREPRISE À LA LOUPE

Cykadev : la cure 2.0
avec thermassit

14 ACTU LANDES

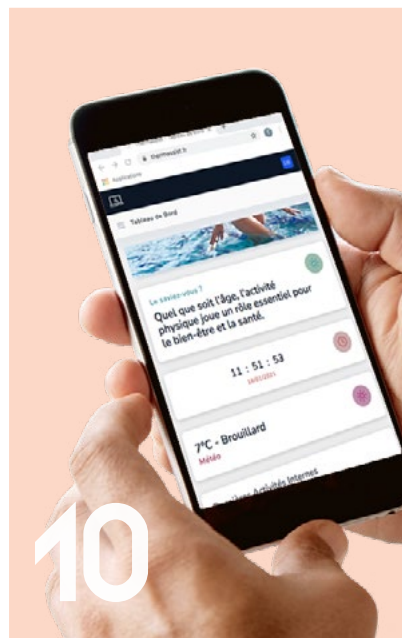
SOS Médecins implanté
à Capbreton



14



20



10

16 ACTU LANDES

Appel à l'aide de l'adie

17 ACTU RÉGION

Quiksilver convoité par
un groupe new-yorkais

18 ACTU RÉGION

Nact, nouveau fonds
dédié au tourisme

20 ON EN PARLE



36

22 SOCIAL

Augmentation
de l'aide de l'Unédic

23 ANNONCES LÉGALES

VENTES AU TRIBUNAL
APPELS D'OFFRES
AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES
VIE DES SOCIÉTÉS
MANDATAIRES JUDICIAIRES

35 TENDANCES BOURSE

36 QUOI DE NEUF ?

Saint-Sever
Béat devant le Beatus

Hebdomadaire créé en 1944 - Édité par COMPO-ECHOS SARL au capital de 50 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège 33000 Bordeaux - Bureaux landais : 12 rue du IV-Septembre 40000 Mont-de-Marsan - Tél : 05 58 45 03 03 - mail : contact@annonces-landaises.com - 120 av. Georges-Clemenceau 40100 Dax • Président honoraire : Jean-Louis DUMOLIA • Directeur de publication : Guillaume LALAU • Directeur délégué : Nicolas THOMASSET • Rédactrice en chef : Nelly BÉTAILLE - 07 85 39 51 22 - n.betaille@annonces-landaises.com • Rédaction : Julie DUCOURAU, Cécile AGUSTI, Hubert RAFFINI, Anne TAUTOU, Isabelle TRANCOEN, Christine LAMAISON • Direction artistique : David PEYS • Maquettistes : Noëlle SANZ, Sarah ALBERT & Raphaëlle MOURET • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie BROUETIER • Webmarketing : Cyrielle MORFEA • Assistante communication digitale : Magalie RICCETTI • Service annonces légales et abonnements : Liliane DORRER • Service commercial marchés publics : Cathy DARTHENUCCQ - 06 12 98 21 75 - marchespublics@annonces-landaises.com • Service commercial annonces légales : Christophe CLERTEAU - c.clerteau@annonces-landaises.com • Publicité : Guillaume LALAU et Christine SABOURIN - 05 56 52 32 13 - publicite@echos-judiciaires.com • Direction financière et administrative : Katia DE STEFANO • Responsable comptable : Florence MANOEUVRIER • Service comptabilité : Élodie VIGNEAU • Dépôt légal à parution hebdomadaire • Parution le samedi • Impression : ROTIMPRES Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage : SUD MAILING • Commission paritaire n° 0623 1 83288 • ISSN 1270-704X • Prix de vente : 1,50 € • Abonnement annuel : 40 € • Membre de RésoHebdoEco



ARTHUR
LABORDE
Président de l'Umih 40



ARTHUR LABORDE NOUVEAU PATRON DES HÔTELIERS- RESTAURATEURS LANDAIS

Lors de la 78^e assemblée générale de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie des Landes (Umih 40) qui s'est tenue aux Prés d'Eugénie de Michel Guérard, le 23 mars dernier, le dirigeant des Thermes de Saubusse, 31 ans, a été élu président de l'organisation patronale, succédant à Alain Bretelle, décédé brutalement en janvier. Inflation, recrutement, hébergement... Entretien.

Propos recueillis par Julie DUCOURAU

Les Annonces landaises :
Comment devient-on président de l'Umih 40 à seulement 31 ans ?

Arthur Laborde : Je dirige un établissement thermal familial à Saubusse avec hôtel et restaurant et une cinquantaine de salariés sur place. Il a été fondé par mon arrière-grand-père en 1922, je suis de la quatrième génération. J'ai fini mes études de commerce en alternance ici, puis je suis reparti tout en bas aux baignoires dans les thermes pour voir tous les postes, avant de

passer au service comptable. Au moment où la directrice a eu des jumeaux, j'ai pris son relais, puis nous avons travaillé ensemble en binôme jusqu'à ce que je reprenne la gérance, avec mon père aujourd'hui en pré-retraite. J'ai l'habitude d'être le plus jeune à faire pas mal de choses !

Avec Alain Bretelle [président de l'Umih 40 de 2017 à son décès en janvier dernier, NDLR], nous avons décidé en 2020 de créer une branche dédiée aux établissements thermaux qui sont des

établissements hybrides entre cures, hôtellerie et restauration, c'était judicieux. C'était son second mandat, il m'avait dit que ça lui ferait plaisir que je prenne la suite. Cela devait être dans un an, malheureusement, ça s'est présenté maintenant, et je tiens à saluer tout le travail qu'il a mené durant toutes ces années au service de la profession, son expérience, son charisme... Il savait faire des ponts avec des gens haut placés de notre territoire pour faire avancer la cause.

○○○

« Trois professionnels sur quatre adhèrent à l'Umih 40 »



LAL : Quelle est votre ambition à la tête de l'Umih 40 ?

A. L. : Au sein de l'Umih, je souhaite apporter par la jeunesse du dynamisme et de la modernité ! Nous allons continuer ce qui se fait à l'Umih des Landes, avec un regard nouveau, il nous faut porter nos projets pour faire avancer les choses dans notre secteur d'activité à défendre. J'ai notamment voulu amener des jeunes qui ont de nouvelles affaires comme les patrons de Monsieur Mouette à Capbreton qui ont une vision moderne de nos métiers. Nous avons aussi, dans les terres, les fondateurs de la Villa Mirasol à Mont-de-Marsan qui vient d'obtenir une étoile au Guide Michelin, c'était essentiel qu'ils participent à tout ça. Il y a un maillage très différent que l'on soit sur la côte ou à l'intérieur des terres, et c'est tous ensemble qu'il nous faut travailler sur les sujets complexes

du recrutement, de l'hébergement, des problématiques qui ne sont pas les mêmes suivant les territoires. Je souhaite aussi que nous augmentions le nombre de nos adhérents à qui on apporte conseils, formations ou encore aide juridique : trois professionnels sur quatre en font partie, mais ce n'est pas encore quatre sur quatre ! On a besoin de tout le monde pour évoluer.

LAL : Côté emploi, comment attirer des gens vers ces métiers, alors que beaucoup s'en sont détournés depuis le Covid ?

A. L. : Le problème de l'emploi se pose malheureusement au niveau national dans tous les secteurs d'activité. J'ai la chance d'avoir un établissement où j'embauche du médecin au personnel de chambre, en passant par des réceptionnistes, et nous avons aussi des problèmes de recrutement sur le médical.

Dans l'hôtellerie-restauration, tout le monde s'adapte aux nouvelles façons de travailler, des patrons ont revu leur approche, on n'embauche plus quelqu'un pour faire du sept jours sur sept. Certains retravaillent les horaires pour, par exemple, proposer d'enchaîner le petit-déjeuner et le service du midi et avoir la soirée libre. D'autres arrivent à supprimer la coupure entre deux services, ou font des formules quatre jours « on » et trois jours « off », ou encore le travail uniquement le matin sur six jours. Bien sûr, selon la taille de l'établissement et les lieux, tous ne peuvent pas adopter de nouvelles formules, car chacun a ses propres contraintes. Il y a aussi la question des revalorisations de salaires pour être plus attractifs que nous avons appliquées depuis l'année dernière. Dans notre convention collective, l'accord prévoit une rémunération au mini-

« Tout le monde s'adapte aux nouvelles façons de travailler, **des patrons ont revu leur approche avec les salariés sur les formules des temps de présence** »

mum supérieure de 5 % au Smic et « une augmentation moyenne de 16,33 % » de l'ensemble de la grille des salaires précédente.

LAL : On entend souvent dire par des professionnels que les jeunes rechignent à travailler dans ces métiers. Quelle est votre vision là-dessus ?

A. L. : On ne peut pas mettre tout sur le dos des jeunes. Je suis jeune moi aussi et je connais plein de jeunes hyper vaillants, ils ne sont pas plus feignants que les autres, mais il faut savoir expliquer à tous ce que sont nos métiers pour pouvoir séduire. Thierry Marx [le chef étoilé devenu président de l'Umih nationale cet automne, NDLR] dit que dans nos activités, il y a 35 métiers différents. Il faut le faire savoir, il y a de quoi faire, des palaces, comme chez Michel Guérard à Eugénie-les-Bains, à des lieux plus populaires, nous avons la chance d'avoir une pluralité incroyable d'établissements et de métiers.

LAL : La formation des jeunes et moins jeunes fait notamment partie de vos priorités. Où en est justement l'idée d'ouvrir une école Thierry Marx dans les Landes avec des temps de formation raccourcis pour des publics souvent éloignés de l'emploi ?

A. L. : Je vais avoir l'occasion de rencontrer prochainement Thierry Marx à l'Umih pour voir s'il peut nous aider à implanter ces écoles sur notre territoire avec des structures pour favoriser l'insertion, afin de réussir à capter des gens qui ne

savent pas forcément quoi faire et les intéresser à nos métiers.

Globalement, il y a un problème de formation, il faut aider les CFA (centres de formation des apprentis) à trouver les bonnes formules. Nous avons des CFA sur Dax et Capbreton, mais il manque également des écoles dans le nord des Landes, nous allons voir avec les élus locaux comment ouvrir de petites structures pour mieux maille le territoire et former à la fois des jeunes et des moins jeunes en reconversion.

De notre côté, nous proposons aussi l'Umih Formation que les adhérents n'utilisent pas assez. Il s'agit de former directement les salariés dans les établissements, en interne. Un confrère a ainsi formé son second directement chez lui, les gens qui l'utilisent sont très contents du service, c'est un gros plus.

LAL : Autre problème, les saisonniers qui ont de plus en plus de difficultés à se loger sur la côte...

A. L. : C'est effectivement un problème pour les saisonniers de passage, mais il se pose aussi pour les salariés qui travaillent à l'année et ont du mal à se loger, notamment quand la famille s'agrandit.

À Hossegor, certains établissements ont pu investir dans des logements pour héberger des saisonniers. Ça avance aussi à Biscarrosse, d'après mon collègue Frédéric Petiteville, sur l'attribution d'un terrain par la commune pour que des hôteliers-restaurateurs puissent construire.

Les professionnels ne sont pas contre contribuer à un projet pour héberger les salariés dont ils ont besoin. Il y a un travail à faire avec les élus pour trouver des espaces disponibles pour construire ou réhabiliter des lieux de vie stables : nous avons eu des propositions comme les internats de collèges ou lycées, malheureusement ils ne peuvent être utilisés que deux mois... Tout cela à un coût avec un secteur immobilier très tendu, il faut donc des aides publiques. Il faudrait aussi être en capacité de modifier certains



L'UMIH40 EN CHIFFRES

600 adhérents dans les Landes

La filière représente 1 128 entreprises (hôtels, restaurants, traiteurs, cafés, établissements de nuit, bowlings, loisirs indoor, thermes) ; 420 millions d'euros de chiffre d'affaires ; plus de 4 000 salariés.

PLUi (plans locaux d'urbanisme intercommunaux) pour faire des bâtiments en R+2 ou 3. On aurait alors besoin de moins de surface foncière pour plus de capacités d'hébergement. Si on vous donne 500 m² et qu'on ne peut pas monter d'étage, il y a un sujet. Tout le monde doit avancer ensemble. Par ailleurs, avec Airbnb, beaucoup de logements saisonniers ont également été perdus au profit de locations pour les vacanciers, plus rentables. Et ces loueurs n'ont pas les mêmes contraintes qu'un hôtelier, on espère une nouvelle législation pour mieux cadrer tout ça. À noter enfin qu'avec Action Logement, nos adhérents peuvent bénéficier d'aides à distribuer à leurs salariés pour leur loyer, beaucoup ne sont pas au courant de ce dispositif très utile.

LAL : Avec l'inflation et la hausse des coûts de l'énergie, quelle est la situation actuelle des professionnels du secteur ?

A. L. : Comme tous les secteurs économiques, nous sommes impactés. Des établissements étaient déjà en difficulté depuis le Covid, il y a des PGE (Prêts garantis par l'État) en cours à rembourser. Et maintenant, on prend cette inflation sur le coin du nez, c'est assez costaud à encaisser. Des contrats d'énergie vont par-



Michel Guérard au côté d'Arthur Laborde, aux Prés d'Eugénie, lors de l'assemblée générale de l'Umih 40. Les deux hommes se sont connus par la filière thermalisme

« Les professionnels ne sont pas contre contribuer à un projet pour héberger les saisonniers. Il y a un travail à faire avec les élus pour **trouver des espaces disponibles pour construire ou réhabiliter des lieux de vie stables** »



© Bernard Dugros

fois jusqu'à quintupler ! On a eu quelques remontées en ce sens depuis janvier. Des négociations se font au niveau national comme dans tous les domaines.

Il faut féliciter nos entreprises qui tiennent bon, elles sont très valeureuses pour défendre leurs affaires, leur bébé. Dans ce contexte, nous devons consolider notre marge qui est durement percutée par les hausses de l'énergie ou des matières premières. Il faudra donc étudier de près nos tarifs afin que le consommateur puisse continuer

« Face à l'inflation, il faut étudier de près nos tarifs afin que le consommateur puisse **continuer à avoir un produit et un service de qualité** »

à avoir un produit et un service de qualité. Il faut trouver ce bon équilibre et que chacun fasse un petit effort de son côté.

LAL : Comment se présente la saison ?

A. L. : 2023 est une année charnière car on ne parle enfin plus du Covid. Il faut donc qu'on retrouve

les chiffres d'affaires de 2019 pour stabiliser nos affaires, en espérant ne pas avoir trop de problèmes de recrutement. De plus en plus de clients se décident en dernière minute, un phénomène beaucoup plus prononcé depuis la crise sanitaire. À nous de nous adapter à ces nouveaux modes de consommation.

CYKADEV

LA CURE 2.0 AVEC THERMASSIST



© D. R.

CykaDev développe pour le compte du cluster thermal néo-aquitain, Aqoi O Thermes, Thermassist, un outil numérique innovant au service des curistes. À sa tête, Paul Dielenschneider, étudiant le jour, chef d'entreprise la nuit.

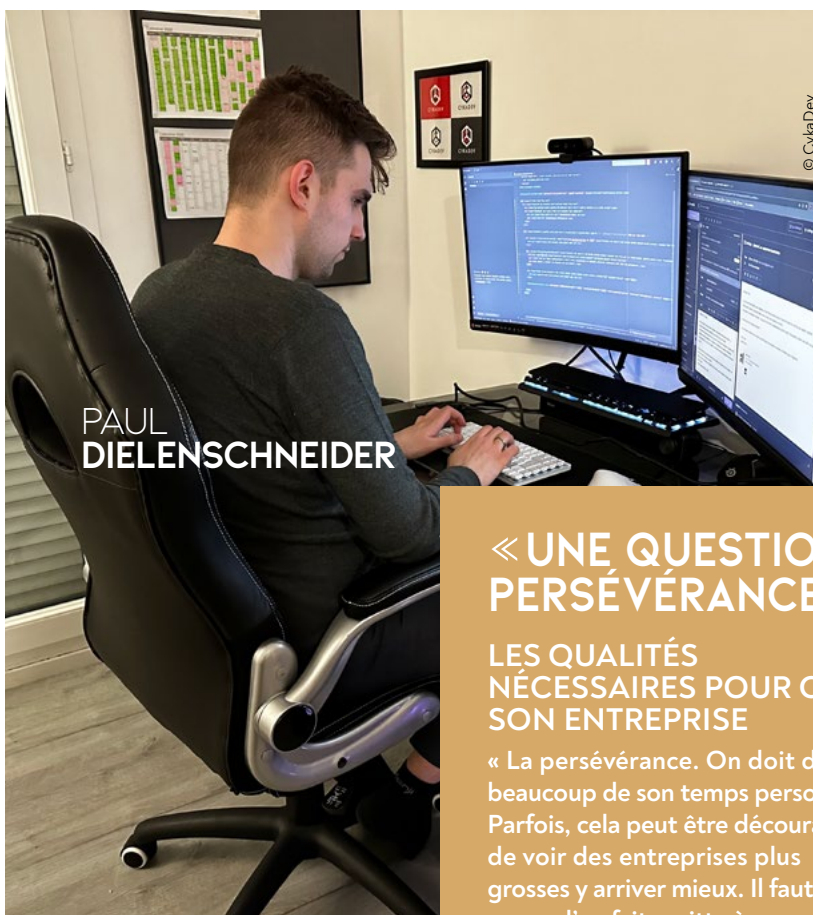
Par Anne TAUTOU

Lancés sur les traces de Paul Dielenschneider, nous le retrouvons à Brest en alternance chez Thalès, leader mondial des hautes technologies. Il est l'un des quatre étudiants de l'école des métiers du digital du groupe AEN de Dax à avoir porté le projet d'une application à destination des curistes. Depuis 2018, il a créé son entreprise, CykaDev, et développe pour Aqoi O Thermes, l'association des acteurs du thermalisme de Nouvelle-Aquitaine, cette solution numérique qu'il a nommée Thermassist. L'objectif de cette plateforme multifonctions pour curistes sur smartphone : faciliter leur séjour en leur permettant d'être connectés à leur établissement et d'obtenir des informations pratiques et personnalisées. Au menu : planning de soins, plan de l'établissement, trombinoscope du personnel, click and collect pour la boutique des thermes, répertoire d'activités et numéros utiles. Et en préparation : un système sécurisé de transfert d'ordonnances et la possibilité d'accéder à des conseils santé.

Aujourd'hui, après avoir été testée et éprouvée par un groupe pilote de quatre établissements thermaux de Nouvelle-Aquitaine, la première version est en phase de déploiement sur l'ensemble des établissements thermaux régionaux. « Le cluster a orchestré la phase test, ce qui a permis de collecter les retours et remonter les ajustements nécessaires », précise-t-il.

SUR TOUS LES FRONTS

C'est donc désormais au chef d'entreprise/développeur que s'adresse Thomas Ellin, responsable clus-



ter chez Aqoi O Thermes pour les évolutions de Thermassist. « Il fallait donner de la crédibilité au projet en lui associant une entreprise et pouvoir aussi facturer le cluster », rebobine le jeune entrepreneur avant d'ajouter : « Pulseo, le centre d'innovation technologique du Grand Dax, m'a notamment aidé à comprendre la structuration d'une entreprise et à chiffrer les prestations. »

À 22 ans, le jeune Orléanais qui termine sa cinquième année et obtiendra son diplôme d'expert en ingénierie informatique en août, espère bien continuer à vivre de sa passion et faire grandir sa société. « J'aimerais à terme avoir des locaux, des

« UNE QUESTION DE PERSÉVÉRANCE »

LES QUALITÉS NÉCESSAIRES POUR CRÉER SON ENTREPRISE

« La persévérance. On doit donner beaucoup de son temps personnel. Parfois, cela peut être décourageant de voir des entreprises plus grosses y arriver mieux. Il faut aimer ce que l'on fait, quitte à accepter parfois la défaite. Le plus important c'est de se renseigner auprès des gens qui connaissent et ne pas se lancer à l'aveugle. Aujourd'hui, j'essaie d'étendre mon portefeuille client. En plus de Thermassist, j'ai par exemple créé un site vitrine pour une association humanitaire du Burkina Faso : SOS Paspanga. »

LA COMMUNICATION

« Elle est très importante pour élargir sa clientèle. Je travaille sur mon image de marque. J'ai d'ailleurs refait entièrement l'identité de mon site et je communique en ligne sur les réseaux, mon blog et l'application Discord pour animer ma communauté. »

LE +

« Je vais développer une nouvelle application de budgétisation tournée vers le particulier. »

salariés. J'essaie de constituer une base de clients, un portfolio pour montrer mes compétences. » Pour l'heure, Paul est sur tous les fronts, entre ses cours en visio, son alternance et sa société. Alors, il programme la nuit. Une situation dont il s'accommode sans difficulté, semble-t-il : « Après ma journée de travail, je checke mes mails et les tâches à faire. Je travaille généralement jusqu'à 1 h ou 3 h du matin. » Même s'il

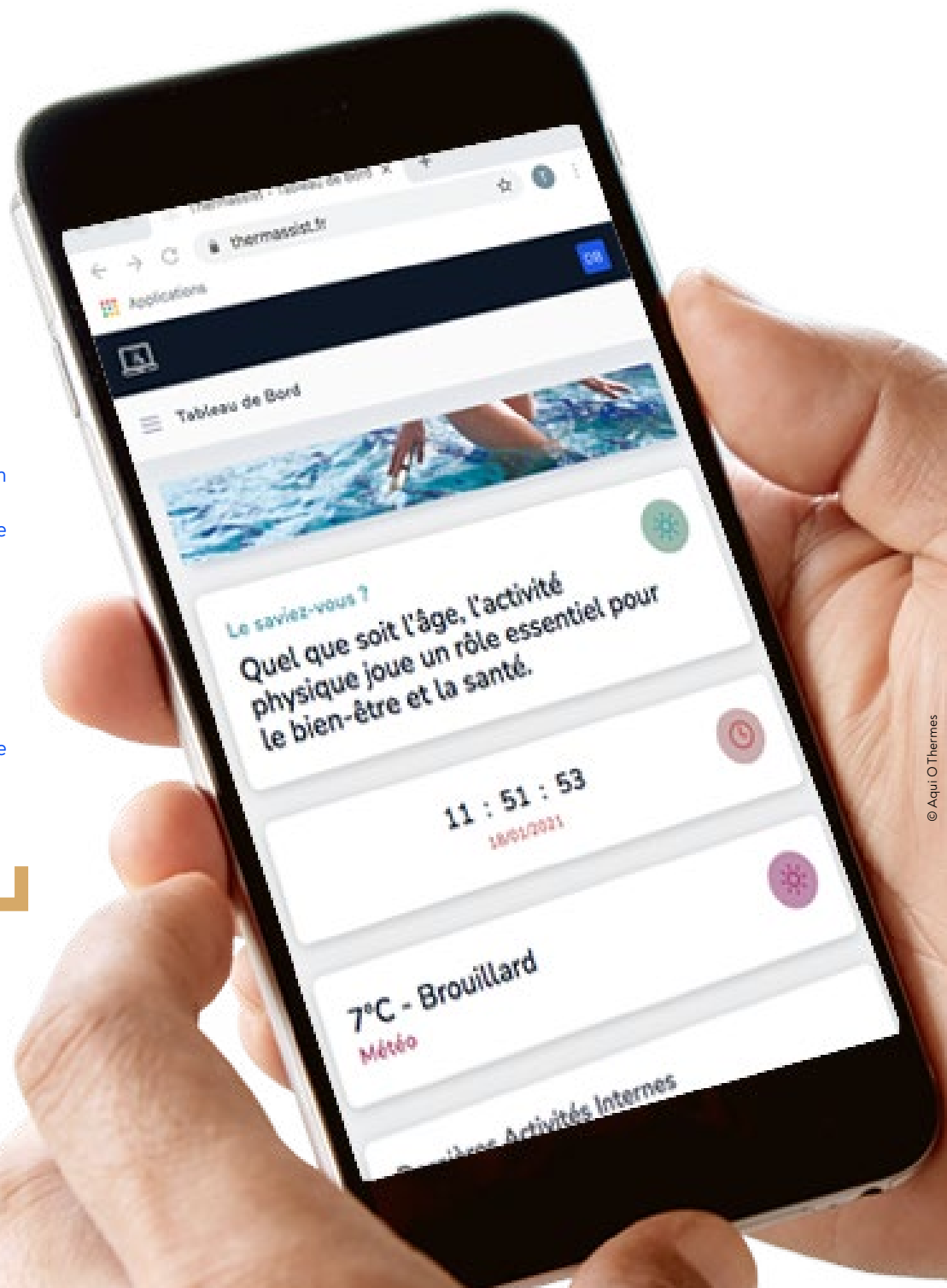
avoue ressentir « un peu » de fatigue parfois, « c'est le prix à payer pour atteindre mon objectif. Il faut beaucoup travailler et gérer pas mal d'administratif. J'ai appris grâce à une formation à la chambre de commerce et d'industrie de Dax comment cela fonctionne et toutes les cotisations et taxes que l'on doit régler. Ça fait un peu peur quand on n'a pas encore eu à payer d'impôt de sa vie ! »

BIENTÔT LA VERSION 2

Avec une bonne dose d'opiniâtreté, Paul Dielenschneider avance et sera bientôt prêt à déployer la version 2 de l'application, plus ergonomique et rapide, en application web et mobile. Coût de la migration : 40 000 euros. S'il n'aura pas à sa charge la commercialisation de Thermassist, il compte poursuivre sa mission et se projette sur trois à cinq ans, compte tenu des prochaines fonctionnalités à mettre en place.

PSEUDO CYKADEV

Paul Dielenschneider s'est fait connaître dans l'univers des gamers grâce à ses créations qui lui ont valu « près d'un million de téléchargements ». Le joueur, qui code depuis l'âge de 10 ou 11 ans, fédère sur son site une communauté de 1 000 membres. Il a repris son pseudo CykaDev comme nom d'entreprise. Ce dernier exprime une interjection slave (plutôt vulgaire) « Cyka » en référence à celles fréquemment entendues dans le monde des jeux et adoucie par le diminutif « Dev » de développeur.





En 2020, Paul Dielenschneider et Julien Aeberli ont remporté pour la deuxième fois le concours de l'innovation thermale du cluster thermal néo-aquitain AQUI O THERMES

© AQUI O THERMES

THERMASSIST, DOUBLE LAURÉATE D'AQUI O THERMES

« Dans le cadre de notre première année de l'école des métiers du digital AEN, on nous a confié le projet de deux étudiants en kinésithérapie et nous l'avons appelé « Times Thermes ». Leur idée consistait à proposer une plateforme en ligne comportant les emplois du temps des curistes pour leur éviter leur traditionnelle feuille de papier amollie par l'humidité des thermes », retrace Paul Dielenschneider. Après quatre ou cinq mois de travail, Paul et trois autres étudiants en informatique en présentent la première version. Elle leur vaut de remporter le concours 2019 de l'innovation thermale organisé par le cluster AQUI O THERMES.

Le projet est salué par le jury, mais taxé « d'un peu banal », se souvient-il. Une remarque qui incite les étudiants à voir plus loin. L'année suivante, Paul Dielenschneider et Julien Aeberli décident de se lancer en freelance pour améliorer le système. « C'était la seule manière de poursuivre le travail car en deuxième année, on étudie d'autres dossiers. » Ils imaginent un format plus ouvert, axé sur le tourisme avec un répertoire d'activités proposées par l'office du tourisme. « Nous avons trouvé les idées en tentant de répondre à la question : qu'est-ce qui peut rendre l'application unique et rassembler tout ce à quoi peuvent s'intéresser les curistes ? » Et leur travail paye. Ils remportent une nouvelle fois le concours doté d'une enveloppe de 1 000 euros et la possibilité de développer l'application qu'ils renomment Thermassist, accompagnés par le cluster thermal. Julien décide de quitter l'aventure trop chronophage pour ses études et Paul de la poursuivre.

SOS MÉDECINS IMPLANTÉ À CAPBRETON

Depuis fin février, l'association composée majoritairement d'anciens urgentistes, propose des gardes 24 heures sur 24 et sept jours sur sept sur 11 communes de Marenne Adour Côte Sud (Macs). C'est la toute première antenne de SOS Médecins dans les Landes.

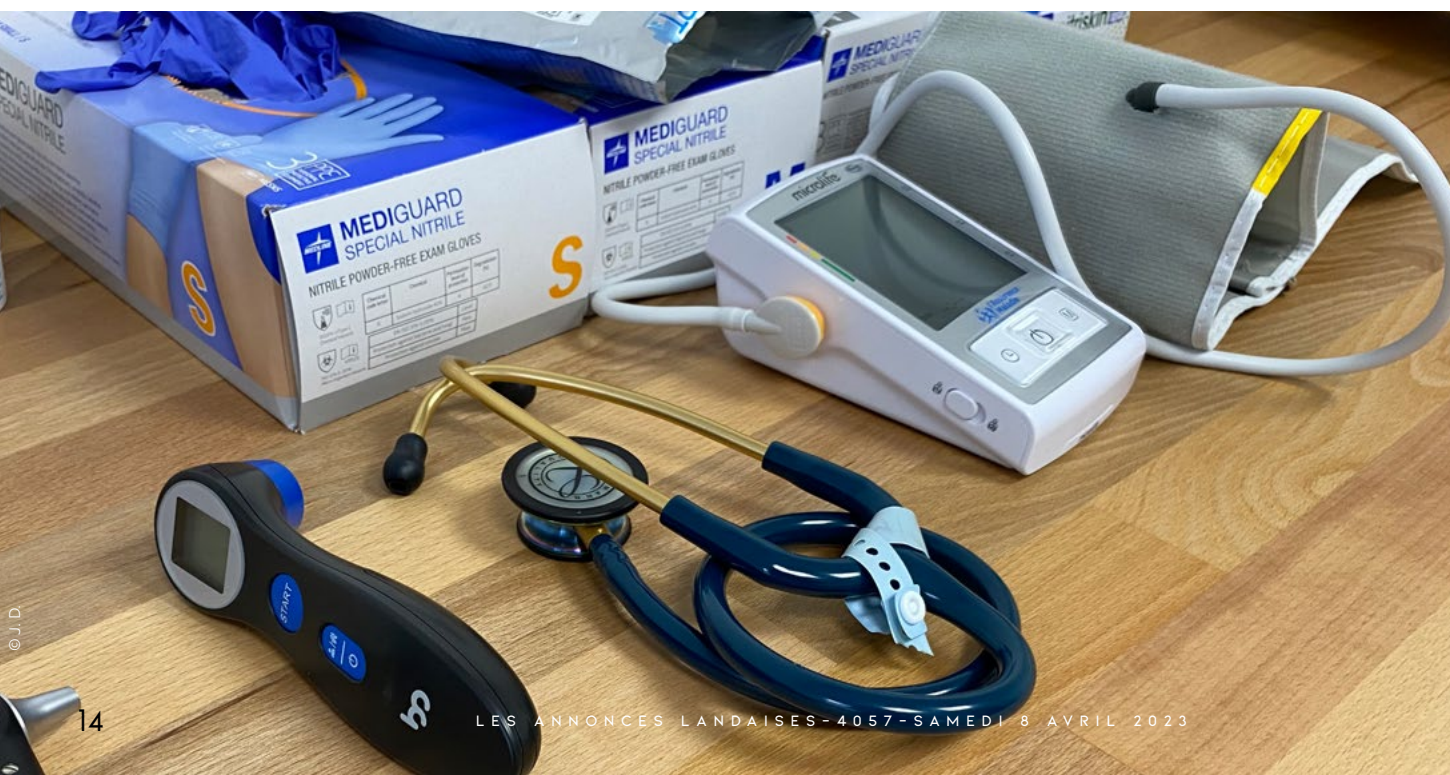
Par Julie DUCOURAU

Habitante de Capbreton depuis plusieurs années, Sonia Laban-Mélé a passé 15 ans dans des urgences hospitalières dont les cinq dernières comme médecin régulateur au Samu de Bayonne. Sur le secteur de Marenne Adour Côte Sud (Macs), il n'y a plus de médecins généralistes de garde en nuit profonde, de minuit à 8 h du matin, « en régulation, nous avons souvent des appels de personnes âgées gênées pour respirer notamment, et nous n'avions rien d'autre à leur proposer que de venir aux urgences et attendre des heures sur des brancards. J'avais l'impression que certaines pathologies pouvaient être réglées en amont. »

BESOINS IMPORTANTS LE WEEK-END

Avec un collègue, Guillaume Morel, qui deviendra son associé, ils réfléchissent à monter une structure avec l'aide de SOS Médecins Côte basque et d'autres urgen-

tistes, pour à la fois assurer la continuité des soins et soulager les urgences de Dax et Bayonne. Aujourd'hui, après plus de deux ans de réflexion et de préparation, SOS Médecins Capbreton couvre 11 communes du territoire avec des visites à domicile possibles : Capbreton (avec un cabinet dédié et des consultations sur place), Angresse, Bénesse-Marenne, Labenne, Orx, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Saubion, Saubrigues, Seignosse, Soorts-Hossegor et Tosse. L'équipe tournante fonctionne avec 14 médecins dont la moitié d'urgentistes « ayant envie de changer leur façon de travailler », selon la responsable. Souhaitant rester sur une structure hospitalière locale en plus de ses heures passées à SOS Médecins Capbreton, Marie Larpin qui était urgentiste à l'hôpital de Pau avant de déménager dans les Landes, trouve là « un type d'exercice complémentaire et un autre rapport au patient, avec plus de temps à leur accorder. On sent que les gens sont contents de notre arrivée. »





Les chiffres des premiers jours ont montré l'intérêt de l'antenne : « Après six jours d'ouverture, nous avons eu 120 patients, avec un besoin surtout le week-end pour plus de la moitié des demandes », note Sonia Laban-Mélé qui a vu des malades arriver aussi de Dax ou Magescq en consultation, car ils ne trouvaient pas non plus de médecins disponibles chez eux. Sur cette première semaine, une dizaine de patients a fait appel à eux en grande nuit : « C'est un petit début et en même temps, pour ces patients-là, c'est très important. »

ÉLECTROCARDIOGRAMME ET PLAIES SUTURÉES

Avantage du dispositif où les médecins sont conventionnés secteur 1 sans dépassement d'honoraires, « on sait et on peut faire des actes particuliers comme par exemple un électrocardiogramme au domicile des patients. On peut gérer certaines pathologies qu'un médecin généraliste préférerait envoyer aux urgences. On est entre les deux », assure-t-elle. Son premier patient à Capbreton ? Un garçon de sept ans avec une belle plaie à suturer. « Avoir un soin au plus de près



de son domicile est confortable pour tout le monde », dit-elle.

Verra-t-on bientôt de nouvelles antennes à Dax ou Mont-de-Marsan ou ailleurs dans les Landes ? « Nous n'avons pas vocation à monter d'autres structures nous-mêmes. Mais tout comme SOS Médecins Côte basque nous a aidés dans notre cheminement, si des gens sont intéressés pour en créer d'autres, nous les aiderons. Nous ne nous appelons pas pour rien Fédération SOS Médecins [63 antennes en France et 1 300 médecins libéraux, NDLR], il y a chez nous un vrai esprit d'équipe et de partage de valeurs. »

SOS Médecins Capbreton au 05 58 70 07 79 ou au 3624 ou directement en ligne sur www.rdvasos.fr

L'APPEL À L'AIDE DE L'ADIE



Dans les Landes, l'Adie espère passer de 10 à 15 ou 20 bénévoles

Souhaitant étoffer son équipe de bénévoles, l'Adie qui accompagne les futurs entrepreneurs ne disposant pas de capital, a lancé une journée portes ouvertes, le 21 mars à Dax. Rencontres.

Par Hubert RAFFINI

Thierry Pelfresne, directeur du pôle habitat et développement économique de la communauté de communes Terres de Chalosse, est retraité depuis peu. Il souhaite « être utile, faire partager ses compétences, accompagner des projets. J'ai envie de garder un rôle social dans lequel la relation humaine est essentielle », ajoute-t-il. Même tonalité pour André Rosselin, 77 ans, ancien agriculteur qui a fait muter son exploitation vers le bio et est dépositaire de sept brevets. « Je suis au bout de mon parcours et souhaite maintenant transmettre mon savoir technique », résume-t-il. Tous deux, et d'autres, sont venus assister à l'opération portes ouvertes de l'Adie au sein du technopôle dacquois Pulseo.

PARCOURS DÉCOUVERTE

Avant d'être opérationnels, ces candidats bénévoles suivront un parcours découverte. Ils rencontreront l'équipe des 12 accompagnateurs déjà en place, les créateurs financés par l'Adie et les salariés, dont Gilles Bernardin, directeur territorial Pyrénées Gascogne et Jérôme Cadée, le conseiller expert de l'antenne landaise. Ils devront également découvrir les outils informatiques spécifiques de l'association nationale reconnue d'utilité publique qui défend l'idée que chacun, même sans capital, même sans diplôme, peut devenir entrepreneur, s'il a accès à un crédit et à un accompagnement professionnel. Après un à deux mois de formation, ils pourront appréhender le public de l'Adie et l'environnement de la création d'entreprise.

100 ENTREPRISES FINANCÉES EN 2022

« Dans les Landes, il y a 300 créations de micro-entreprises chaque mois, comptabilise Gilles Bernardin. Alors, nous devons être plus nombreux pour les accueillir. J'espère qu'avec cette demi-journée de portes ouvertes notre équipe passera de 10 à 15 ou 20 bénévoles.

« Chaque bénévole, quels que soient son savoir-faire, son expérience ou sa disponibilité peut facilement se mettre au service de l'association », précise Jérôme Cadée. Avant de poursuivre : « Notre cœur de métier, c'est le microcrédit. C'est l'Adie elle-même qui apporte les fonds. L'an dernier, nous avons financé plus de 100 petites entreprises locales dans des secteurs très divers. » Et le taux d'insertion de 93 %, intégrant les entreprises pérennes et les créateurs qui ont arrêté, mais ont su rebondir vers un autre emploi, souligne la durabilité de cette insertion professionnelle par « l'entrepreneuriat populaire ».

Agence Adie - 1 avenue de la gare - Dax - 06 79 84 72 18

Siège européen de
Boardriders à Saint-Jean-de-Luz

QUIKSILVER CONVOITÉ PAR UN GROUPE NEW-YORKAIS

SIEGE SOCIAL
EUROPE



Authentic Brands Group annonce mener le rachat du groupe Boardriders connu pour sa marque emblématique Quiksilver. L'acquisition devrait être finalisée au troisième trimestre 2023.

Par Vincent BIARD

Le communiqué de presse publié le 31 mars sur le site d'Authentic Brands Group officialise une rumeur courant depuis quelques semaines. Ce groupe basé à New York, possédant déjà une cinquantaine de marques de vêtements et affichant 24,7 milliards de dollars de ventes, annonce avoir lancé les négociations pour racheter celles du groupe Boardriders. La plus connue est Quiksilver, une marque de vêtements de surf créée en Australie en 1969. Avec la mode du surfwear des années 1980, Quiksilver est devenue le leader mondial de ce marché de vêtements de loisirs estampillés surf. D'autres marques ont été créées comme Roxy pour la clientèle féminine et d'autres ont été rachetées pour être rassemblées du sein du groupe Quiksilver. En 2004, son chiffre d'affaires a dépassé le milliard de dollars.

UN FONDS D'INVESTISSEMENT AMÉRICAIN PROPRIÉTAIRE DE BOARDRIDERS

Mais en Europe les difficultés ont commencé en 2005 avec le rachat du fabricant français de ski Rossignol pour 241 millions d'euros, puis revendu 40 millions trois ans plus tard. Avec l'essoufflement de la mode du surfwear et la crise financière de 2008, les marques ont été fragilisées. En septembre 2015, la filiale américaine de Quiksilver (qui avait racheté progressivement les filiales européennes et australiennes) a évité la faillite grâce au fameux « chapitre 11 » de la loi américaine. C'est à cette période que le fonds d'investissement américain Oaktree Capital Management a renfloué le groupe Quiksilver, en est devenu propriétaire et l'a rebaptisé Boardriders en mars 2017.

UN CHIFFRE D'AFFAIRES DE 2,9 MILLIARDS DE DOLLARS

Fort de 170 milliards de dollars d'actifs sous gestion, Oaktree Capital Management a restructuré Boardriders avec efficacité et cherche logiquement à le revendre. Selon le communiqué d'Authentic Brands Group, acquéreur potentiel, les marques de Boardriders génèrent 2,9 milliards de dollars de chiffre d'affaires annuel. Selon le média « Bloomberg », l'offre d'achat d'Authentic Brands Group serait d'1,3 milliard de dollars. Le Canadien Jamie Salter, son PDG, ne devrait pas s'exprimer avant la finalisation de l'opération fixée au troisième trimestre 2023. Mais comme il est connu pour préférer un modèle de licence à une exploitation directe de ses marques, sa stratégie aura très probablement des conséquences pour le siège européen de Boardriders situé à Saint-Jean-de-Luz et employant près de 600 personnes.

NACT, LE N DÉD

Le fonds Nouvelle-Aquitaine Croissance Tourisme (NACT), cocréé par la région et la Banque des territoires avec le soutien de trois banques régionales, a tenu son premier comité d'orientations stratégiques, le 3 mars. Jusqu'à 30 millions d'euros seront mobilisés sur cinq ans pour renforcer les fonds propres des entreprises touristiques, afin de leur permettre de réaliser les emprunts nécessaires à leurs investissements immobiliers.

Par Jennifer WUNSCH

Un an après la validation de sa création, le fonds d'aide aux entreprises touristiques régionales Nouvelle-Aquitaine Croissance Tourisme (NACT) se concrétise. Cocréé par la région Nouvelle-Aquitaine et la Banque des territoires, avec le soutien de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes, du Crédit Agricole Aquitaine Expansion et du Crédit Mutuel Arkéa, NACT « veut soutenir les entreprises du secteur touristique, qui pèsent 9 % du PIB régional et 140 000 emplois, et ont un fort besoin de transition et de transformation », expliquait, le 3 mars dernier, Michel Durrieu, président de la société anonyme d'économie mixte locale (SEAML) NACT. Le conseiller régional délégué à la structuration et au développement touristique et ses partenaires venaient de réunir au nouveau siège bordelais de la Caisse des dépôts, le premier comité d'orientations stratégiques, composé des représentants de la filière touristique régionale, marquant le démarrage opérationnel de NACT.

RENFORCER LES FONDS PROPRES

Parmi eux, l'Association régionale des grands acteurs touristiques de la Nouvelle-Aquitaine (ARGAT), la fédération régionale de l'hôtellerie de plein air (NAHPA), l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie Nouvelle-Aquitaine (UMIH), l'Union nationale des associations du tourisme NA (UNAT) et l'Union des centres de plein air (UCPA), mais aussi des personnes qualifiées telles que Jean-Michel Brunet (Défi Planet) et Raphaël Dupin (directeur général de Cap Sciences). Tous ont été éprouvés par « les crises successives, l'évolution de la réglementation, les nouvelles tendances notamment autour de la durabilité, du besoin de retour à la

nature, de loisirs sportifs et culturels... Cela engendre la nécessité d'investir pour repositionner leur offre et se transformer », analyse Olivier Gilles Durand, directeur général de NACT. Or pour investir, « améliorer le niveau de fonds propres des entreprises est indispensable », insiste Patrick Martinez, directeur régional de la Banque des territoires.

30 MILLIONS D'EUROS SUR 5 ANS

Disposant déjà de 16,5 millions de fonds propres, NACT veut « mobiliser au minimum 30 millions d'euros dans les cinq années à venir. Ce montant doit jouer le rôle d'effet de levier pour les investissements à réaliser par les entreprises du secteur, avec un impact estimé entre 200 et 500 millions d'euros », assure Michel Durrieu. Deux mécanismes d'intervention ont été imaginés : une prise de participation à hauteur de 45 % maximum dans des sociétés immobilières d'une part, et l'acquisition en propre d'actifs touristiques et du portage immobilier d'autre part. Considéré par ses créateurs comme une « innovation en termes d'offre », NACT veut « renforcer les fonds propres des entreprises souhaitant franchir un cap via le développement de leur actif immobilier », résume son président. « Nous ne sommes pas là pour

« Améliorer le niveau de fonds propres des entreprises est **indispensable pour leur permettre d'investir** »

NOUVEAU FONDS DÉDIÉ AU TOURISME



Le fonds NACT représenté par Patrick Martinez, Michel Durrieu et Olivier Gilles Durand (à partir du 3^e en partant de la gauche)

prendre le contrôle, mais pour soutenir concrètement l'entreprise pendant qu'elle se consacre à son cœur de métier : l'exploitation », rassure Michel Durrieu.

30 PROJETS

NACT s'appuiera sur des « têtes de réseaux » autant touristiques, économiques que territoriales, afin d'assurer un bon maillage de toute la région, mais également sur les banques actionnaires qui doivent jouer le rôle de prescripteurs. Elles ont permis d'identifier une cinquantaine d'entreprises qui pourraient répondre aux critères définis pour bénéficier du dispositif. « Nous ciblons des projets se trouvant sur le territoire, bien sûr : dans les secteurs de l'hébergement, des loisirs et des visites/accueil, portés par des TPE-PME, accélérant la transformation de l'activité (en phase avec la feuille de route Néo Terra), incluant un investissement immobilier entre 500 000 et 3 millions d'euros, et reposant sur un modèle économique qui renforcera la valeur de l'entreprise », énumère Olivier Gilles Durand. Objectif affiché du fonds : accompagner une trentaine de projets ces cinq prochaines années.

LE FONDS NACT EN CHIFFRES

Capacité d'investissement en fonds propres : **16,5 millions d'euros** dont

- **8,4 millions d'euros** de la région Nouvelle-Aquitaine
- **7,5 millions d'euros** de la Banque des territoires
- **600 000 euros** des banques régionales (CEAPC, CAAE, Arkéa)

Objectif : **30 projets** accompagnés sur 5 ans à hauteur de **30 millions d'euros** minimum
Investissement par projet : entre **500 000 et 3 millions d'euros**

Impact en levée de dette estimé : **200 à 500 millions d'euros**



ÉQUIPEMENTS CINQ COLLÈGES EN TRAVAUX

Lors du vote du budget primitif 2023, l'assemblée départementale a confirmé, les 23 et 24 mars derniers, son plan prévisionnel d'investissements de 100 millions d'euros sur six ans (2021-2026), en direction des collèges landais. Au programme en 2023, dans un contexte marqué par les enjeux de maîtrise des coûts de l'énergie : la finalisation de la reconstruction du collège Lubet-Barbon à Saint-Pierre-du-Mont, l'engagement de nouvelles opérations sur l'internat d'excellence à Gabarret et les restructurations partielles des établissements de Saint-Martin-de-Seignanx et Tartas. À Saint-Vincent-de-Tyrosse, c'est la reconstruction complète du collège qui est actuellement à l'étude avec un engagement de l'opération prévu en 2025.

HÔTELLERIE- RESTAURATION UN FONDS TOURISME DURABLE POUR FINANCER SES TRAVAUX

Lors de l'assemblée générale de l'Umih 40 (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie) qui s'est récemment tenue à Eugénie-les-Bains, Zoé Louge, chargée de projet à l'Umih Nouvelle-Aquitaine, a enjoint les professionnels du secteur exerçant dans des communes de moins de 20 000 habitants, à se saisir du Fonds tourisme durable, afin de financer des investissements pouvant être subventionnés jusqu'à 80 % par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). 80 types d'actions sont concernés, des travaux d'isolation au remplacement de meubles de froid, d'un nouvel éclairage led à la création d'un abri vélo... Jusqu'ici dans les Landes, 23 dossiers sur 35 ont été acceptés pour sept hôtels et 16 restaurants, les autres étant en attente de devis.

Pour toute information et réaliser un diagnostic gratuit, contacter Zoé Louge au 07 88 83 54 22





© Les Lavandières d'Aquitaine / Gilles ARROYO

ENTREPRISE REPRISE DE LA BLANCHISSERIE DE L'ADOUR

La Blanchisserie de l'Adour (1 million d'euros de chiffre d'affaires et cinq salariés), fondée il y a 30 ans à Saint-Paul-lès-Dax et dirigée par Didier Touya, passe sous le giron de l'entreprise girondine de blanchisserie industrielle, Les Lavandières d'Aquitaine. Un retour aux sources pour Louis Ducarre, né à Hastingués, dirigeant de cette PME (25 salariés, 1,6 million d'euros de chiffre d'affaires en 2022), créée à Saint-André-de-Cubzac en 2016. Ses objectifs avec cette acquisition : ouvrir à une clientèle régulière l'entreprise saint-pauloise, jusque-là dédiée à une clientèle locale et saisonnière (thermes de Dax, hôtels et centres de vacances), avec en ligne de mire un chiffre d'affaires de 3 millions d'euros au global dès 2023 et à terme, la pérennisation d'une dizaine de postes supplémentaires. « La croissance en local est possible car les fondations sont solides et nous renforçons la qualité de service grâce au savoir-faire des équipes de production et la réactivité des services client et logistique », affirme-t-il.

LOGEMENT MACS CONSULTE LES HABITANTS

Pour construire son Programme local de l'habitat (PLH) sur les six prochaines années, la communauté de communes Maremne Adour Côte Sud lance une consultation auprès de ses 68 400 habitants jusqu'au 24 avril. Le questionnaire en ligne propose, de manière anonyme, à chaque répondant un tour d'horizon des caractéristiques qu'il considère essentielles pour un logement ; de ses projets sur un éventuel changement d'habitation ou de travaux ou de son degré de satisfaction à l'égard de l'offre pour les seniors ou les jeunes... Le but : cerner les besoins et attentes pour fixer les objectifs concrets de ce document stratégique, en collaboration avec les 23 communes et les différents acteurs du logement intervenant sur le territoire.

www.cc-macs.org



© Shutterstock

CRÉATION D'ENTREPRISE AUGMENTATION DE L'AIDE DE L'UNÉDIC

L'aide de l'Unédic aux créateurs d'entreprise est portée à 65 % des droits à l'assurance chômage à compter de juillet 2023.

Les demandeurs d'emploi indemnisés par Pôle emploi peuvent bénéficier d'une aide financière de l'Unédic pour la création ou la reprise d'une entreprise (ARCE). Cette aide est accordée aux créateurs ou repreneurs d'entreprise bénéficiant de l'exonération de cotisations sociales (ACRE) pour le début d'activité des demandeurs d'emploi, allocataires de minima sociaux, etc. Le créateur d'entreprise peut choisir, soit le maintien de l'indemnisation chômage (ARE - Allocation d'aide au retour à l'emploi), soit le versement d'une aide en capital (ARCE - Aide à la reprise et à la création d'entreprise). Dans les deux cas, l'aide peut être cumulée avec les revenus de la nouvelle entreprise. Cette aide est calculée en fonction des droits à l'allocation chômage restant à verser.

Jusqu'à présent, l'aide en capital est égale à 45 % des droits restants à l'indemnisation chômage.

À compter du 1^{er} juillet 2023, le montant de l'aide sera porté à 65 % des droits à l'indemnisation chômage. L'aide est versée en deux fois. Un premier versement intervient dès la décision d'attribution de l'ARCE. Le second versement est effectué six mois après, à condition que l'activité dans l'entreprise nouvelle soit toujours exercée.

En prenant l'exemple d'une allocation chômage de 50 euros par jour pendant un an, le capital des droits s'établit à 18 250 euros. Il donne droit au versement d'une aide désormais égale à 11 862 euros (contre 8 212 euros antérieurement) en deux versements égaux de 5 931 euros (contre 4 106 euros antérieurement).

L'aide est soumise à l'impôt sur le revenu (sauf dans le cadre de l'accompagnement pour la création ou la reprise d'entreprise - Nacre), à la CSG et à la CRDS.

[Référence](#)
[Décret 2023-33 du 26 janvier 2023](#)

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2021 T2	118,41	+ 2,59 %
2021 T3	119,7	+ 3,46 %
2021 T4	118,59	+ 2,42 %
2022 T1	120,61	+ 3,32 %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
2023 : 3 666 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (43 992 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2022			
VOITURES	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,502	(d x 0,3) + 1 007 €	d x 0,35
4 CV	d x 0,575	(d x 0,323) + 1 262 €	d x 0,387
5 CV	d x 0,603	(d x 0,339) + 1 320 €	d x 0,405
6 CV	d x 0,631	(d x 0,355) + 1 382 €	d x 0,425
7 CV et plus	d x 0,661	(d x 0,374) + 1 435 €	d x 0,446
VÉLO-MOTEUR	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm ³	d x 0,272	(d x 0,064) + 416 €	d x 0,147
MOTOS	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,341	(d x 0,085) + 768 €	d x 0,213
3, 4 ou 5 CV	d x 0,404	(d x 0,071) + 999 €	d x 0,237
plus de 5 CV	d x 0,523	(d x 0,068) + 1 365 €	d x 0,295

INDICE DES PRIX			
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	FÉVRIER 2022	FÉVRIER 2023	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	108,94	115,78	+ 6,3 %
INDICE HORS TABAC	108,14	115,06	+ 6,4 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %	
2 ^e TRIMESTRE 2022	135,84	+ 3,6 %	
3 ^e TRIMESTRE 2022	136,27	+ 3,49 %	
4 ^e TRIMESTRE 2022	13,26	+ 3,5 %	
SMIC			
HORAIRE		MENSUEL (35 H)	
11,27 €		1 709,28 €	

MONT-DE-MARSAN RÉSULTATS DU JEUDI 23 MARS 2023 À 14 H 30

N° ROLE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX	ADJUGÉ
	Cabinet DE BRISIS & DEL ALAMO	MAISON D'HABITATION	GASTES	176 RUE DES HIRONDELLES	96 000 €	205 000 €
	Cabinet DE BRISIS & DEL ALAMO	PARCELLE DE DEUX BATIS À USAGE DE GARAGE	SABRES	995 ROUTE DE MONT-DE-MARSAN	7 700 €	61 750 €
	Cabinet DE BRISIS & DEL ALAMO	PARCELLES DE TERRE	BASCONS	LIEUDITS BORDENAVE ET MOUSSURE	87 500 €	Défaut d'enchères

E-mail : contact@annonces-landaises.com - Plateforme : [annoncelegalepro.annonces-landaises.com](https://www.annoncelegalepro.annonces-landaises.com)

Les ANNONCES LANDAISES, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département des Landes.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959>) :

Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département des Landes.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté
- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département des Landes ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

LES ANNONCES
LANDAISES

ABONNEMENT

6 MOIS D'ABONNEMENT 25 € TTC SOIT 26 NUMÉROS

1 AN D'ABONNEMENT 40 € TTC SOIT 52 NUMÉROS

2 ANS D'ABONNEMENT 59 € TTC SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TÉL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES
12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : LILIANE DORRER

CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / 05 58 45 03 03

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

COMMUNE DE SOUPROSSE

281 Avenue du 8 Mai 40250 Souprosse
Tél. : 05.58.44.23.97

Procédure de passation : Les travaux font l'objet d'une Procédure Adaptée définie à l'article L.2123-1 et R.2123-1.1 du Code de la commande publique.

Objet du Marché : aménagement des places publiques du Bourg de Souprosse

Type de marché de travaux : Exécution.

Délai d'exécution : 5 mois.

Désignation des lots :

Lot 1 : Terrassements, Eaux pluviales, et Voirie

Forme juridique que devra revêtir le groupement attributaire du marché pour chaque lot : Entrepreneur Unique ou Entrepreneur Groupés solidaires.

Justificatifs à produire : voir règlement de la consultation.

Critères de jugement : Prix des prestations (60 %) - Valeur technique (40 %)

Renseignements techniques : AB PAYSAGES, Paysagiste Concepteur 661 Chemin du Pigeon 40250 Souprosse - Mail : bats.aurelie@gmail.com

BEMOGE - S.C.P. BERLON - DUPUY, bureau d'étude VRD 1485 Rue de la ferme de Carboué 40000 Mont-de-Marsan - Mail : joffrey.dremont@bemoge.fr

Renseignements administratifs : Mairie - Tél. 05.58.44.23.97

Date limite de réception des offres : Mardi 9 mai 2023 à 18 h

Obtention des dossiers de consultation : Ils sont téléchargeables sur la plateforme de dématérialisation (<https://marchespublics.landesspublic.org>).

Date d'envoi à la publication : Vendredi 7 Avril 2023

Monsieur le Maire, M. Christian DUCOS

L23AL01767

APPEL D'OFFRES

Date limite de réception des offres : mardi 2 mai 2023 à 12 h

Ouverture des plis cachetés : mardi 2 mai 2023 à 16 h

L'Offre devra être adressée à Sabine BAJARD, sous enveloppe scellée, Bordeaux Place des Grands Hommes, Business Centre CC «Les Grands Hommes» - Place des Grands Hommes 1^{er} étage - CS 22029, 33001 Bordeaux Cedex

Commune de Lagrange - Lieudits Labene, Seridos de Bas, Route de Créon, Le Simsat, les Prés, Cantecocout

A 35 km de Mont-de-Marsan / Proximité de l'Occitanie - Divers parcelles de terre, constituant les lots ci-dessous référencés.

Lot 1 : Parcelle en nature de terre cadastrée section A 563 pour 1 360 m² - Zonage A : Prix de départ 600,00 €

Lot 2 : Parcelle en nature de terre cadastrée section A 564 pour 12 730 m² - Zonage A : Prix de départ : 5 000,00 €

Lot 3 : Parcelle en nature de bois taillis cadastrée section A 56 pour 7 870 m² Zonage N : Prix de départ 7 000,00 €

Lot 4 : Parcelle en nature de taillis cadastrée section A 567 pour 12 230 m² - Zonage A : Prix de départ : 10 000,00 €

Lot 5 : Parcelle en nature de bois taillis cadastrée section A 568 pour 2 230 m² Zonage N : Prix de départ : 2 000,00 €

Lot 6 : Parcelle en nature de prairie cadastrée section A 569 pour 26 595 m² Zonage A : Prix de départ : 10 000,00 €

Lot 7 : Parcelle en nature de prairie cadastrée section A 582 pour 10 320 m² - Zonage A : Prix de départ : 4 000,00 €

Lot 8 : Parcelle en nature de taillis cadastrée section A 836 pour 572 m² - Zonage A : Prix de départ : 500,00 €

Lot 9 : Parcelle en nature de taillis cadastrée section A 838 pour 933 m² - Zonage A : Prix de départ : 900,00 €

Lot 10 : Parcelle en nature de sol cadastrée section D 118 pour 180 m² - Zonage Nha : Prix de départ : 50,00 €

Lot 11 : Parcelle en nature de sol cadastrée section D 119 pour 55 m² - Zonage Nha : Prix de départ : 20,00 €

Lot 12 : Parcelle en nature de bois taillis cadastrée section D 188 pour 3 615 m² Zonage Np : Prix de départ : 3 000,00 €

Lot 13 : Parcelle en nature de bois taillis cadastrée section D 190 pour 2 795 m² Zonage Np : Prix de départ : 2 000,00 €

Lot 14 : Parcelle en nature de terre cadastrée section D 260 pour 29 100 m² - Zonage A : Prix de départ : 10 000 €

Prix de départ indiqué en fonction des lots / Possibilité de réunion des lots.

Honoraires de négociation de 1 000 € en sus du prix dès que l'offre atteint un prix de 2 000 €.

Visites libres : Me Sandie LARRERE Notaire à Mugron

Renseignements : 06 15 05 66 43 www.immobilier.notaires.fr

L23AL01751



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS GRENAOIS

Régie des Eaux et de l'Assainissement

SIRET : 24400082400072

40270 Grenade-sur-l'Adour

Contact : Mme BRETHERES Sandrine

e-mail : diradjointe@eau-paysgrenadois.fr

Mode de passation : Consultation passée selon une procédure adaptée ouverte avec faculté de négociations soumise aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Type de marché : Marché de travaux

Objet du marché : Création des systèmes d'assainissement collectif sur les communes d'Artassenx, Le Vignau et Lussagnet - Marché n° AO2023-01

Lieu d'exécution des travaux : Landes

Code CPV principal : 45232411

Marché alloti : Oui

Description du lot 1 Réseaux de collecte - code CPV : 45232410

Description du lot 2 Stations de traitement - code CPV : 45232421

Délai d'exécution : 6 mois

La consultation comporte des tranches : Oui

Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées.

Modalités de retrait des DCE Téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation : <https://marchespublics.landespublic.org>

Critères de jugement des offres :

Valeur technique de l'offre : 60 points

Prix des prestations : 40 points

Date limite de réception des offres : le vendredi 28 avril 2023 à 12 H 00

Délais de validité des offres : 180 jours

Date d'envoi à la publication : le mardi 4 avril 2023.

L23AL01686



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DES LANDES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

préalable à un défrichement et à un permis de construire pour un projet d'édification d'un parc solaire photovoltaïque au sol d'environ 17 hectares sur la commune de Lалуque

Demandeur : ARKOLIA INVEST 47, Monsieur Jean-Sébastien BESSIERE, Zone d'activité du Bosc 16 rue des Vergers 34130 Madaison

Une enquête publique unique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la mairie de Lалуque, siège de l'enquête publique, durant 33 jours consécutifs, du lundi 24 avril 2023 à 09 h au vendredi 26 mai 2023 à 17 h.

La Préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre la décision de défrichement et de permis de construire.

Monsieur Pascal MONNET été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur, et Monsieur Philippe LAFITTE en qualité de suppléant, par décision n° E23000020/64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 15 mars 2023.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment la demande de défrichement et la demande de permis de construire, l'étude d'impact, le résumé non technique et les avis des services consultés :

- Sur support papier : à la mairie de Lалуque, siège de l'enquête publique unique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit le lundi, le mercredi et le samedi de 09 h à 12 h et le mardi, le jeudi et le vendredi de 09 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

- Sur un poste informatique : à la mairie de Lалуque, siège de l'enquête publique unique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

- Sur le site internet des services de l'État dans les Landes : à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr puis sélectionner rubrique Publications - Publications légales - Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du lundi 24 avril 2023 à 09 h au vendredi 26 mai 2023 à 17 h, être :

- Consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Lалуque, siège de l'enquête publique unique ;

- Envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur à la mairie de Lалуque, siège de l'enquête publique unique 1 place de la mairie 40465 Lалуque ;

- Transmises par courriel à pref-amenagement@landes.gouv.fr avant le vendredi 26 mai 2023 à 17 h. Elles devront porter la mention : «à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur (EP DÉFRICHEMENT + PC CPV Lалуque)».

Monsieur Pascal MONNET recevra le public à la mairie de Lалуque aux dates et heures suivantes : **Mercredi 26 avril 2023 de 09 h à 12 h - Samedi 13 mai 2023 de 9 h à 12 h - Mercredi 17 mai 2023 de 14 h à 17 h - Vendredi 26 mai 2023 de 14 h à 17 h.**

Toutes informations sur la dite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage, ARKOLIA INVEST 47, Zone d'activité du Bosc, 16 rue des Vergers 34130 Madaison, Madame Héloïse JOACHIM 06.75.27.40.12 hjoachim@arkolia-energies.com.

Copies du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur seront déposées à la mairie de Lалуque, siège de l'enquête publique, à la direction départementale des territoires et de la mer des Landes - Service nature et forêt (SNF) (05 58 51 30 60), service aménagement risques (SAR) (05 58 51 32 94) et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L23AL01745



COMMUNE DE SAINT-CRICQ-VILLENEUVE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de régularisation de l'emprise du chemin Petit

Il est rappelé que par l'arrêté municipal n° 2023-101 en date du 17/03/2023, le Maire de Saint-Cricq-Villeneuve a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de régularisation de l'emprise du chemin Petit.

A cet effet, Monsieur Yves POISSON, retraité de l'Armée de l'Air, Inspecteur aéronautique civile en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Saint-Cricq-Villeneuve du 28/04/2023 à 08 h 30 au 15/05/2023 à 18 h 30.

Le dossier ainsi que le registre d'enquête seront à disposition du public à la Mairie de Saint-Cricq-Villeneuve aux jours et heures habituels d'ouverture soit : le lundi de 14 h à 18 h 30 - le mercredi de 15 h 30 à 18 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Ce dossier sera consultable sur le site de la commune de Saint-Cricq-Villeneuve, <https://www.saintcricqvilleneuve.fr/>

Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie le 10/05/2023 de 15 h 30 à 18 h 30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en Mairie ou par courrier à l'adresse de la Mairie de Saint-Cricq-Villeneuve, ou envoyées par mail : mairie@saintcricqvilleneuve.fr au Commissaire Enquêteur, elles porteront la mention «à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur» avant le 15/05/2023 à 18 h 30.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie.

Le Maire, Ghislaine BUCLON

L23AL01524

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Maître d'Ouvrage/ Pouvoir Adjudicateur :

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DES
ESCHOURDES**

38 Impasse du Belvédère 40360 Pomarez
Tél : 05.58.74.75.63
Email : contact@syndicat-eschourdes.fr

Personne Responsable du Marché : Monsieur Pascal CASSIAU, en qualité de Président du Syndicat

Maître d'œuvre : CABINET MERLIN Agence de Dax, 26 Rue Joseph Darqué 40100 Dax Tél : 05.58.74.33.06 - Mail : cm-dax@cabinet-merlin.fr

Type de Marché : Marché de travaux de réhabilitation des réservoirs d'eau potable d'Amou et de Montfort-en-Chalosse

Procédure de passation : La présente consultation pour la passation d'un marché de travaux est lancée selon une procédure adaptée visée aux articles L 2120-1-2° ; L 2123-1-1° ; R 2123-1-1° ; R 2123-4 à R 2123-7 et est soumise aux modalités de publicité définies à l'article R 2131-12 du code de la commande publique.

Objet du marché : réhabilitation des réservoirs d'eau potable d'Amou et de Montfort-en-Chalosse

Variantes : Autorisées dans les limites indiquées au CCAP

Nomenclature CPV :

44611400-0 Réservoirs de stockage

45232151-5 Travaux de remise à neuf de conduites d'eau

Nature des travaux : Les travaux concernent la réhabilitation de deux ouvrages de stockage d'eau potable gérés par le Syndicat Intercommunal des Eschourdes :

- Château d'eau d'Amou,
- Château d'eau de Montfort-en-Chalosse.

Ces réhabilitations concernent pour chaque ouvrage : GC / étanchéité / équipements

Date Prévisionnelle de début de travaux : septembre 2023

Planning des opérations : Préparation des travaux (commun aux deux ouvrages) : juin / juillet 2023 (2 mois)

Travaux :

- Site d'Amou : de début septembre 2023 à fin janvier 2024 (5 mois)

- Site de Montfort-en-Chalosse : de début février 2024 à fin juillet 2024 (6 mois)

Critères de jugement du Marché (Cf. Règlement de la Consultation) : Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères :

- Technique Noté de 1 à 60 Coefficient 60 %
- Prix Noté de 1 à 40 Coefficient 40 %

La méthode de calcul est définie dans le Règlement de Consultation.

Visite obligatoire : vendredi 14 avril à 13 h 30 (rdv Château d'eau de Montfort-en-Chalosse).

Condition de remise des dossiers et adresse où ils doivent être demandés : Le Dossier de Consultation des Entreprises est délivré gratuitement par voie électronique via la plateforme à l'adresse suivante : <https://marchespublics.landespublics.org>

Renseignements Complémentaires : CABINET MERLIN, Agence de Dax Tél : 05.58.74.33.06 - Mail : cm-dax@cabinet-merlin.fr

Conditions de réponse dans l'article 10.2 du règlement de consultation

Date limite de réception des offres: Mercredi 10 mai 2023 A 12 h.

Adresse où l'offre doit être déposée ou expédiée : Le dépôt se fera sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : <https://marchespublics.landespublics.org>

Date d'affichage et d'envoi à la publication : 05 Avril 2023

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Pau 50 Cours Lyautey , BP 43, 64010 Pau

Introduction des recours :

- Le référé précontractuel (Art. L.551-1 à L.55-12 du Code de Justice Administrative) sanctionne un manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, pendant le délai d'attente entre la notification de rejet aux candidats évincés et la signature du marché. Il suspend la signature du marché jusqu'à la notification de la décision juridictionnelle.

- Le référé contractuel (Art. L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administrative) sanctionne lui aussi un manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, mais il ne peut être introduit qu'après la signature du marché. Il peut être exercé dans un délai de 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au JOUE, à défaut dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Dans le cadre d'un MAPA, le pouvoir adjudicateur peut y échapper s'il publie au JOUE son intention de conclure le contrat, et observe un délai de 11 jours entre cette publication et la signature du contrat.

- Le recours Tropic création jurisprudentielle (CE, Ass, 16 juillet 2007), il ouvre une voie de droit spéciale pour les concurrents évincés, devant un juge de plein contentieux. Il doit être exercé dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Il remet en cause la validité du contrat par tous moyens.

- Le recours pour excès de pouvoir est dirigé contre les actes détachables antérieurs à la conclusion du contrat. Ce recours est ouvert aux tiers que la passation du marché litigieux est susceptible de léser, de manière suffisamment directe et certaine. Le concurrent évincé n'y est pas recevable et l'annulation de l'acte détachable ne mettra pas forcément en cause la validité du contrat.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal administratif de Pau, Villa Noulibus, 50 Cours Lyautey, BP 43, 64010 Pau Cedex Tél : 05.59.84.94.40 - Fax : 05.59.02.49.93 - Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr - Adresse Internet : <http://pau.tribunal-administratif.fr/ta-ca/>

L23AL01768

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme passant le marché :

COMMUNE DE GAREIN

Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire de Garein

Procédure de passation : Marché Public passé en Procédure adaptée en application de (des) l'article (s) L 2123-1, R 2123-1, R2123-4 et R2123-5 du Code de la commande publique

Objet du marché : Réhabilitation d'un hangar en boxes service de santé et un préau espace jeunes.

Décomposition en tranches et en lots : Il n'est pas prévu de découpage en tranche.

Consistance des lots : Les travaux sont répartis en 9 lots désignés ci-après :

01 : Deconstruction - Gros-Oeuvre

02 : Structure bois - Bardage - Zinguerie

03 : Menuiserie extérieure aluminium

04 : Plâtrerie - Faux-Plafond

05 : Menuiserie intérieure

06 : Revêtement sol souple

07 : Peinture - Nettoyage

08 : Electricité

09 : CVC-Plomberie Sanitaire

Conditions de participation : Le contenu du dossier de candidature est précisé dans le règlement de la consultation.

Début des travaux : juin 2023 (période de préparation en mai 2023)

Livraison des travaux prévue : décembre 2023

Critère d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

Valeur technique : 60 %

Prix des prestations : 40 %

Délai de validité des offres : 90 jours

Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation : sur le site : <https://marchespublics.landespublics.org>

Date limite de réception des offres : 20/04/2023 à 12:00:00

Lieu de réception des offres : Les candidatures doivent être transmises avant les dates et heures limites indiquées dans le présent avis et le règlement de consultation.

Les soumissionnaires doivent déposer leur candidature par voie électronique sur le site : <https://marchespublics.landespublics.org>

Renseignements complémentaires : Les candidats devront poser leurs questions directement sur la plateforme.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/04/2023

Instance chargée des procédures de recours : L'instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est la suivante : Tribunal Administratif de Pau, Villa Noulibus 50 Cours Lyautey, BP 543, 64010 Pau Cedex Tél. 05 59 84 94 40 Télécopie : 05 59 02 49 93 - Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>

L23AL01742



AVIS D'ATTRIBUTION

MAIRIE DE TALLER

Objet du marché : aménagement du lotissement Labourditi

Suite à l'appel d'offres passé dans Les Annonces Landaises le 28 janvier 2023 les lots attribués sont :

Lot 1 : Voirie-Assainissement des Eaux Pluviales-Adduction d'Eau Potable : Entreprise Exedra Sud Aquitaine - 78 962,55 € HT

Lot 2 : Espaces verts : SARL Bertrand Rocque - 16 422 € HT

Date d'envoi à la publication : le 4 avril 2023

L23AL01715



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom complet de l'acheteur :

MAIRIE DE LABRIT 40420

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 214 001 356 00010

Groupement de commandes : Non

Lien vers le profil d'acheteur : <https://marchespublics.landespublic.org/>

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : FUENTES Jean-Paul

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : Conditions inscrites dans les documents de la consultation

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : Conditions inscrites dans les documents de la consultation

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : Conditions inscrites dans les documents de la consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 05 mai 2023 à 12 h 00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Intitulé du marché : Construction d'un skatepark en béton à Labrit (40)

Code CPV principal : Descripteur principal : 45212221

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Construction d'un skatepark en béton à Labrit (40)

Mots descripteurs : Aire de jeux

Lieu principal d'exécution du marché : Labrit

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Visite obligatoire : Non

Date d'envoi du présent avis : 31/03/2023

L23AL01660



ASA DE DFCI DE RETJONS



Marché de travaux passé selon la procédure adaptée

Acheteur : ASA de DFCI de RETJONS

Représentée par M. JEAN-PIERRE SENDRANE, Président

Objet du Marché : RETJONS - «Piste n°101». Mise aux normes et empierrement de 1750 mètres de piste forestière DFCI

Cahier des Charges n° : MAPA 2023 - 19

Délai d'exécution : Travaux à réaliser sous un délai de 60 jours et avant le 29/09/2023.

Date limite de réception des offres : le 28/04/2023 à 12 h.

Critères de choix décroissants : Prix (60 %), Mémoire technique et planning de réalisation des travaux (40 %).

Modalités d'obtention du dossier et demande de renseignements : Sur le site <https://marchespublics.landespublic.org> et <https://www.dfcil-aquitaine.fr>, Rubriques «Appels d'offres»

Ou auprès de la DFCI Landes : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 - Tél : 05 58 75 26 82 - Mail : contact@dfci40.com

Modalités de réponse : Les offres seront à remettre obligatoirement par voie électronique via notre profil acheteur <https://marchespublics.landespublic.org>

La signature électronique n'est pas demandée.

Date d'envoi à la publication : le 06/04/2023

*Ce projet est soutenu par le dispositif FEADER de l'Union Européenne

L23AL01737



AVIS DE PROLONGATION ENQUÊTE PUBLIQUE

4ÈME MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté en date du 4 avril 2023, Madame le maire de BISCARROSSE a ordonné la prolongation de l'enquête publique relative au projet de 4^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme.

L'objet de cette enquête est de permettre à toute personne qui le souhaite de porter des observations sur les dispositions du projet de 4^{ème} modification du plan local d'urbanisme qui permettront, notamment, de prendre en compte les secteurs déjà urbanisés (SDU) de la commune identifiés par le SCOT du Born.

L'enquête publique, en application des dispositions de l'article L.123-9 alinéa 2 du code de l'environnement, est prolongée à compter du vendredi 7 avril 2023 à 17 h jusqu'au vendredi 21 avril 2023 à 17 h, aux services techniques de la Mairie de Biscarrosse et ce, aux jours et heures habituels d'ouverture à savoir du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Monsieur Claude LABAOU a été nommé en qualité de Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif de Pau.

Il se tiendra à disposition du public aux services techniques de la commune de Biscarrosse :

- Le vendredi 14 avril 2023 de 9 h à 12 h 30

- Le vendredi 21 avril 2023 de 14 h à 17 h

Le dossier d'enquête publique comporte un rapport de présentation, le règlement et le zonage modifiés, les avis des personnes publiques associées et le registre d'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, à la mairie de Biscarrosse aux services techniques aux jours et heures habituels soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h ; ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse postale de la mairie 149 avenue du 14 juillet BP 40101, 40601 Biscarrosse Cedex, ou par voie numérique à l'adresse suivante : commissaire.plu@ville-biscarrosse.fr ou via le formulaire contact sur le site internet de la commune de Biscarrosse à l'adresse suivante www.ville-biscarrosse.fr

Toute personne pourra obtenir communication du dossier d'enquête publique, sur sa demande et à ses frais, auprès de Mme le Maire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Le public pourra consulter en mairie et sur le site internet de la commune le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pendant un an.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la 4^{ème} modification du plan local d'urbanisme éventuellement modifié au vu des conclusions de l'enquête.

L23AL01724



ASA de DFCI de LENCOUACQ



Marché de travaux passé selon la procédure adaptée

Acheteur : ASA de DFCI de LENCOUACQ

Représentée par M. MAURICE SPERANDIO, Président

Objet du Marché : LENCOUACQ - mise aux normes et empierrement de 2 370 m sur la piste de Ségot.

Cahier des Charges n° : MAPA 2023 - 16

Délai d'exécution : Travaux à réaliser sous un délai de 60 jours et avant le 29/09/2023

Date limite de réception des offres : le 28/04/2023 à 12 h.

Critères de choix décroissants : Prix (60 %), Mémoire technique et planning de réalisation des travaux (40 %).

Modalités d'obtention du dossier et demande de renseignements : Sur le site <https://marchespublics.landespublic.org> et <https://www.dfcil-aquitaine.fr>, Rubriques «Appels d'offres»

Ou auprès de la DFCI Landes : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 Tél : 05 58 75 26 82 Mail : contact@dfci40.com

Modalités de réponse : Les offres seront à remettre obligatoirement par voie électronique via notre profil acheteur <https://marchespublics.landespublic.org>

La signature électronique n'est pas demandée.

Date d'envoi à la publication : le 06/04/2023

*Ce projet est soutenu par le dispositif FEADER de l'Union Européenne

L23AL01743

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 58 45 03 03

contact@annonces-landaises.com



MIDOUZE PEINTURE PRUGNIERES VICTOR

EURL au capital de 12 958,17 €
Siège social : 407 rue de la Ferme du
Conte
40000 MONT DE MARSAN
RCS de MONT-DE-MARSAN
n°404 369 159

En date du 30/09/2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. PRUGNIERES Victor de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/09/2022.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de MONT-DE-MARSAN.

Pour avis
L'associé unique

L23AL01769

LOCATIONS GERANCES



Me Julien GRASSAUD
Notaire
16 avenue Cronstadt
40000 Mont-de-Marsan

Suivant acte reçu par Me Julien GRASSAUD, Notaire à Mont-de-Marsan, le 30 mars 2023, la société dénommée **CREMERIE DAMADE**, SARL dont le siège est à Mont-de-Marsan (40000), 30 avenue de Sabres,

A donné en location-gérance à la société dénommée **FROMAGERIE DU'GOUX**, SARL dont le siège est à Castets (40260), 606 rue de la Poterie Local N7,

Le fonds de commerce de vente de produits laitiers, beurre et fromages connu sous le nom «CREMERIE DAMADE» pour une durée d'un mois à compter du 30 mars 2023 pour finir le 30 avril 2023.

Le locataire exploitera ce fonds sous sa seule responsabilité sans que le fonds puisse être considéré comme le gage des créanciers du locataire.

Pour insertion,
Maître Julien GRASSAUD

L23AL01644

FIN DE LOCATION GÉRANCE

La location-gérance du fonds de commerce de bijouterie sis à Dax (40100), 32 rue Neuve consentie par Monsieur Jean André **LASSALLE** entrepreneur individuel sis à Dax (40100), 32 rue Neuve, inscrit au RCS sous le numéro 429 373 483 a pris fin en date du 1^{er} février 2023 par suite de la cession du fonds de commerce au Locataire-Gérant.

Pour avis

L23AL01695

FONDS DE COMMERCE



**CABINET
D'AVOCATS JL DEKENS
CONSULTANTS
TJSO**
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Suivant acte sous seing privé en date du 29 mars 2023 à MONT DE MARSAN, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Mont-de-Marsan, le 3 avril 2023, Dossier 2023 00019030, référence 4004P01 2023 A 00631,

La société **BEN'APP**, SARL unipersonnelle au capital de 5.000 euros dont le siège social est sis 6/8 place Castille 40510 Seignosse et immatriculée au RCS de Dax sous le N° 881 986 756, a vendu à la société **SNDB**, SARL Unipersonnelle au capital de 50.000 euros dont le siège social est sis 81 chemin d'Azelarrea 64990 Mouguerre et immatriculée au RCS de Bayonne sous le N° 801 410 663,

Un fonds de de commerce de restauration traditionnelle, bar, exploité à Seignosse (40), 6/8 place Castille,

Moyennant le prix de 240.000 euros.

Les oppositions seront reçues au Cabinet d'Avocats JL DEKENS CONSULTANTS - TJSO sis 42 rue des Jardins 40100 Dax dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales.

Pour insertion.

L23AL01678

REGIMES MATRIMONIAUX

**SELARL François-Xavier
BOUSQUET**
Notaires à
BAYONNE CEDEX (64102)
13 Allées Paulmy
BP 60218

AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Pierre FRANCESETTI notaire à Bayonne le 3 avril 2023, a été effectué un apport à communauté par Madame d'un bien propre aménageant ainsi le régime matrimonial entre :

M. Bertrand François Marie **CREACH** retraité né à Sibiril (29), le 28 avril 1949 et Mme Danièle Fernande **LAFURIE** retraitée née à Saint-Sever (40), le 4 juillet 1949, dmt à Saint-Sever (40500), Ch. du Pioule, «L'Escapade», mariés à Saint-Sever, le 21 août 1972, sous le régime légal de la communauté d'acquêts.

Le bien apporté est situé à Saint-Sever (40500), 2 ch. de Merle et figure au cadastre sous les relations suivantes : section BA n°153 pour 14a 88ca.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me FRANCESETTI, notaire à Bayonne, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil.

Me Pierre FRANCESETTI

L23AL01688



**PERSPECTIVES
NOTAIRES**



SARL PERSPECTIVES NOTAIRES
40700 HAGETMAU

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Laure BERGES, Notaire à HAGETMAU (Landes), CRPCEN 40039, le 1^{er} avril 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : Monsieur Didier ABOZE, retraité, demeurant à GIBRET (40380) route Sou Tuc, 40 route de Baigts, et Madame Michèle Mireille LACHAPPE, chef d'exploitation, demeurant à GIBRET (40380) Sou Tuc, 40 route de Baigts. Monsieur est né à GIBRET (40380) le 13 avril 1957, Madame est née à DAX (40100) le 14 juillet 1963. Mariés à la mairie de GIBRET (40380) le 24 août 1984 sous le

régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion. Le notaire.

L23AL01757



**SARL Laure LARRAN
Olivier MAYSONNAVE et
Hélène MOUNAIX**
Notaires associés
168 route de Bayonne
Peyrehorade (Landes)

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître RIGAL-SABOURAULT Céline, notaire à PEYREHORADE (40300), le 05/04/2023.

M. LAFFOURCADE Jean-Marc et Mme BACHACOU Marie-Pierre demeurant ensemble 350 route du Bourg, 40390 BIAUDOS, mariés le 12/08/1995 sous le régime de communauté réduite aux acquêts sont convenus de changer de régime matrimonial afin d'adopter le régime de séparation de biens.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'étude de Maître RIGAL-SABOURAULT Céline, notaire à PEYREHORADE (40300) où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal.

Pour avis
Notaire

L23AL01781

AUTRES ANNONCES



**SCP Olivier DARMAILLACQ
& Philippe DUCASSE**
Notaires Associés
à Soustons

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Art. 1007 du Code civil 1378-1
Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 28/11/2016

Suivant testament olographe en date du 04/02/2014, Mme Jacqueline Annick Georgette **GORGEARD**, retraitée, célibataire demeurant à Soustons (40140) 15 Allée du Piqueur, née à Dax (40100) 19 décembre 2022, décédé à Dax (40100) le 20 décembre 2022, a consenti un legs universel.

Suite à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description du testament reçu par Me Caroline LEVY, notaire à Soustons, le 4 Avril 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé de la succession : Me Caroline LEVY, notaire au sein de la SCP DARMAILLACQ ET DUCASSE, titulaire d'un office notarial dont le siège est à Soustons, référence CRPCEN 40047.

Pour avis, Me Caroline LEVY
L23AL01744

LES ANNONCES LANDAISES

ABONNEMENT

6 MOIS D'ABONNEMENT 25 € TTC SOIT 26 NUMÉROS
1 AN D'ABONNEMENT 40 € TTC SOIT 52 NUMÉROS
2 ANS D'ABONNEMENT 59 € TTC SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____
PRÉNOM _____
ENTREPRISE _____
ADRESSE _____
EMAIL _____
TÉL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES
12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : **LILIANE DORRER**
CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / **05 58 45 03 03**

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 7 mai 2001, Mademoiselle Andrée Marie **SAUBADU**, en son vivant retraitée, demeurant à Dax (40100), 2 bis, avenue des Tuileries. Née à Mont-de-Marsan (40000), le 4 juin 1933. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française, décédée à Dax (40100) (France), le 5 décembre 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Guillaume DUPIN, Notaire au sein de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée «SELARL DUPIN» Notaire à Morcenx-la-Nouvelle (Landes), le 29 mars 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Hélène LERO, notaire à Sainte-Livrade-sur-Lot (47110), 35 avenue René Bouchon, référence CR-PCEN : 47059, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de Dax de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23AL01765

ADDITIFS RECTIFICATIFS

RECTIFICATIF

A l'annonce L23AL01006 parue dans notre édition du 01/04/2023 concernant la **SAS BAINE** il y a lieu de lire : les associés ont décidé par décisions du 31.12.2022 de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 octobre de chaque année.

L23AL01694

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONT-DE-MARSAN

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
LIQUIDATION JUDICIAIRE
(Jugement du 24 mars 2023)

SARL EUURL KAIIOUX, 7 rue des Pénitents, 40100 Dax. Autres commerces de détail spécialisés divers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2022, désignant liquidateur SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.
2023_4002_362

SARL CLOUZEAU, 17 Place Aristide Briand, Morcenx 40110 Morcenx-la-Nouvelle, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 897 529 699. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Juillet 2022, désignant liquidateur SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON

7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.
2023_4002_364

MEIRIM DE BRITO Fernando, 134 Route de Laurençon 40090 Campagne, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 433 070 968. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire au visa de l'article L.681-2 III du code de commerce, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2022, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49^{ème} 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.
2023_4002_368

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 24 mars 2023)

SARL LEROY, 8 Rue Félix Arnaudin 40160 Ychoux, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 808 786 024. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Juillet 2022, désignant mandataire judiciaire SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49^{ème} 64100 Bayonne. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.
2023_4002_369

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 24 mars 2023)

SARL SURCOUF VACANCES, 265 Rue Louis Breguet 40600 Biscarrosse, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 393 429 014. Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2023_4002_366

SARL AU TIAP, 5 Rue Saint-Vincent de Paul 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 493 213 417. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2023_4002_367

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DAX

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
LIQUIDATION JUDICIAIRE
(Jugement du 29 mars 2023)

SAS BGSOL, 6 Rue de la Mairie, Appartement 9, 40180 Tercis-les-Bains, RCS Greffe de Dax 914 383 070. Nettoyage courant des bâtiments. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur EKIP' en la personne de Me François LEGRAND 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.
2023_4001_410

SARL LIMAGE - SOLANO, 36 Rue Joseph de Laurens 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 824 722 961. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène Branchu-Bord 2 rue du 49^{ème} RI, BP 8278, 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication

BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.
2023_4001_411

SARL D'ARRY, 250 Chemin de Henri 40390 Saint-Martin-de-Hinx, RCS Greffe de Dax 898 972 997. Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène Branchu-Bord 2, rue du 49^{ème} RI, BP 8278, 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.
2023_4001_412

SARLU Z7 CONSULTING, 82 Avenue des Renards 40150 Soorts-Hossegor, RCS Greffe de Dax 803 886 662. Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur EKIP' en la personne de Me François LEGRAND 6, place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.
2023_4001_416

SAS CAV&+, 14 Rue Saint-Pierre 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 834 085 748. Commerce de gros (commerce inter-entreprises) de boissons. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.
2023_4001_417

(Jugement du 05 avril 2023)

SAS ALARMES VIDEOS TELESURVEILLANCE, 477 Rue de Castets 40170 Uza, RCS Greffe de Dax 835 144 171. Autres commerces de détail spécialisés divers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49^{ème} RI, BP 8278, 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.
2023_4001_418

SAS 1DAYSPORT, 6 Rue des Résinières 40130 Capbreton, RCS Greffe de Dax 842 571 622. Programmation informatique. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur EKIP' en la personne de Me François LEGRAND 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.
2023_4001_419

SAS R2D2 CONSTRUCTION, 641 Route de Bergantet 40230 Saint-Jean-de-Marsacq, RCS Greffe de Dax 883 747 651. Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.
2023_4001_422



POUR RECEVOIR
LE SERVICE REGULIER DE
NOTRE JOURNAL

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 58 45 03 03

CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 29 mars 2023)

Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire de **PROTIFLY SAS**, RCS Mont-de-Marsan : 824 250 757 Activité : Toutes activités agricoles d'élevages d'insectes et de stockage de matières organiques, 117 Allée Lubeton 40000 Mont-de-Marsan, désignant administrateur SELARL JULIEN ALLART 66 allées Marines, Espace Rive Gauche, 64100 Bayonne avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES En la personne de Me Hélène Branchu-Bord 2, rue du 49^{ème} RI, BP 8278, 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

L23AL01646

JUGEMENT PRONONÇANT
LA RÉOLUTION DU PLAN DE
REDRESSEMENT ET LA LIQUIDATION
JUDICIAIRE

(Jugement du 05 avril 2023)

SARL CONSTANTINE, 570 Route de Clédon 40990 Méès, RCS Greffe de Dax 813 348 471. Débits de boissons. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 19 Janvier 2023, désignant liquidateur EKIP en la personne de Me François LEGRAND 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

2023_4001_420

PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 29 mars 2023)

SARL SCORIES DE L'ATLAN-TIQUE, 5222 Route Océane, ZA Bourriau 40390 Saint-Martin-de-Seignanx, RCS Greffe de Dax 528 872 260. Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nommé Commissaire à l'exécution du plan EKIP en la personne de Me François LEGRAND 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax.

2023_4001_414

ADOPTION DU PLAN DE
REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 05 avril 2023)

BROCQUET Patrice, 1180 Route du Sarthe 40700 Doazit, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 411 929 193. Transports routiers de fret de proximité. Jugement adoption du plan de redressement judiciaire, durée du plan 10 ans, nommant Commissaire à l'exécution du plan EKIP en la personne de Me François LEGRAND 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax.

2023_4001_421

CONVERSION EN LIQUIDATION
JUDICIAIRE

(Jugement du 29 mars 2023)

SARL L.D. PRESSING SERVICES, Passage Roger Ducos 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 504 724 774. Blanchisserie-teinturerie de détail. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax.

2023_4001_413

GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE D'AGEN

En date du 29/03/2023 le Tribunal de commerce d'Agen a prononcé la clôture de la Liquidation Judiciaire pour insuffisance d'actif à l'encontre de la société **SARL LE PARADOX** immeuble N2, «Lasserre» 47310 Estillac, RCS Agen 432 618 627. Les créanciers sont invités à produire leur titre de créances entre les mains du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.crediteurs-services.com> dans un délai de deux mois à compter de la parution au BODACC.

L23AL01717

TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE DAX

EXTRAIT DE DECISION

RG 19/00044. Le Tribunal Judiciaire de Dax a rendu un jugement de clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de Liquidation Judiciaire de la **SCEA PEPI-NIÈRE DU SUD OUEST** n° d'identification SIREN 316 404 524, cogérants : M. Christophe VAUTHIER et M. Marie Michel BERBILLE 275 impasse de Cammelon 40230 Saint-Jean-de-Marsacq. Activité : Exploitation agricole.

Le Greffier

L23AL01716

MANDATAIRES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES



Les candidats intéressés sont invités à se manifester auprès de :

SELARL FHB
Me Sylvain HUSTAIX
Administrateurs
Judiciaires Associés
76 cours Georges
Clemenceau
33000 BORDEAUX
www.fhb.eu

e-mails :
lea.demeaux@fhb.eu
juliette.bardet@fhb.eu

RECHERCHE DE REPRENEURS
OU D'INVESTISSEURS

Hélène Bourbouloux | Jean-François Blanc | Gaël Couturier | Cécile Dür | Nathalie Leboucher | Sylvain Hustaix | Benjamin Tamboise | Charlotte Fort | Alicia Alves | Eric Samson | Théophile Fornacciari

EARL DES CHATEAUX FERRE ET HAUT BRIGNAIS
Exploitation d'une propriété viticole de 21 hectares

Redressement judiciaire du 24/03/2023

- Activité : Exploitation de la propriété viticole dénommée «Château Ferré» sous l'appellation «Haut-Médoc», comprenant une superficie de 21 hectares de vignes et un ensemble de bâtiments d'exploitation en pleine propriété.
- Siège social : 3 rue Aubépines 33180 VERTHEUIL
- Chiffre d'affaires au 31/08/2022 (exercice clos) : 1 224 213 €
- Effectif total : 4 salariés

La date limite de dépôt des offres de reprise est fixée au 05/05/2023 à 12h00.

L'accès à une data room électronique sera autorisé après régularisation d'un engagement de confidentialité et une présentation succincte du candidat.

IMMOBILIER

DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT DE L'OFFRE DE
SERVICE DE SON SALON DE COIFFURELA BASE DE DEFENSE DE MONT-DE-MARSAN PROSPECTE
POUR UN/E COIFFEUR/SE AUTOENTREPRENEUR

Un local est mis à disposition à compter du 1^{er} mai 2023

La redevance annuelle s'élève à 1.020€, révisable annuellement

Le candidat est dans l'obligation d'être titulaire du brevet professionnel «coiffure» et en possession de l'attestation de la Chambre des Métiers de l'Artisanat.

La date limite de réception des candidatures est fixée au 26 avril 2023

Les candidatures devront être envoyées à l'adresse suivante :

Base de Défense de Mont-de-Marsan
GSBd/DCS

1061 avenue du Colonel Rozanoff
40118 Mont-de-Marsan cedex

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter
La Division Conduite du Soutien au 05 33 94 06 21



SE CHARGENT DE LA PUBLICATION
**DES APPELS D'OFFRES &
DES AVIS D'ENQUÊTES**

WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM

24H/24H

PUBLICATION DE VOTRE
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA
NOTRE PLATEFORME INTERNET

TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN
HÉNIN**

Directeur de la Gestion Privée
Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 351,09	0,0%	13,6%	9,2%	7 373,21	6 594,57	France
SBF 120	5 603,59	-0,5%	12,7%	7,5%	5 649,72	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 318,26	0,5%	13,8%	9,3%	4 318,26	3 856,09	Europe
S&P 500	4 100,11	1,3%	6,8%	-10,5%	4 179,76	3 808,10	USA
NASDAQ 100	13 123,46	6,8%	20,0%	-13,4%	13 181,35	10 741,22	USA
FOOTSIE 100	7 639,34	-3,9%	2,5%	1,1%	8 014,31	7 335,40	Royaume-Uni
DAX 30	15 612,85	0,2%	12,1%	7,5%	15 653,58	14 069,26	Allemagne
SMI	11 073,48	-1,0%	3,2%	-10,3%	11 435,99	10 516,40	Suisse
NIKKEI	28 287,42	1,3%	8,4%	2,0%	28 623,15	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	3 312,56	-0,5%	7,2%	0,9%	3 328,39	3 089,26	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AEIS FARMA	14,15	-0,6%	4,5%	4,8%	14,28	13,54	-
AIR MARINE	1,07	0,0%	0,0%	-40,2%	1,07	1,07	-
ASHLER ET MANSON	4,20	2,4%	-7,5%	75,0%	4,58	3,40	0,7%
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	0%	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	2,14	16,8%	88,0%	53,5%	2,32	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	65,00	-2,3%	11,1%	-13,3%	66,50	54,00	2,3%
DOCK.PETR.AMBES AM	474,00	-2,1%	0,0%	4,9%	490,00	458,00	7,0%
EAUX DE ROYAN	76,50	-2,5%	-7,3%	-14,0%	83,00	76,50	8,3%
EUROPLASMA	0,71	-56,8%	1,4%	-99,8%	2,38	0,32	-
FERMENTALG	1,08	-29,2%	-29,0%	-61,5%	1,66	1,08	-
GASCOGNE	4,26	-1,2%	-4,7%	15,4%	4,48	4,02	-
GPE BERKEM	6,10	-12,9%	26,0%	-41,1%	7,12	4,95	1,0%
GPE PAROT (AUTO)	1,94	-10,6%	-9,3%	-9,3%	2,21	1,86	-
HYDROGENE DE FRANCE	17,26	-20,3%	-17,4%	-46,9%	22,70	17,06	-
HUNYVERS	12,65	-11,8%	6,8%	6,2%	14,85	11,90	-
I.CERAM	9,70	-1,4%	-4,9%	-9,3%	13,95	8,40	-
I2S	6,45	4,9%	5,7%	21,7%	6,45	5,85	2,2%
IMMERSION	3,50	0,0%	36,7%	-24,6%	4,60	2,75	-
IMPLANET	0,18	-5,9%	6,3%	-35,5%	0,19	0,17	-
KLARSEN DATA	2,95	58,8%	91,6%	19,0%	3,13	1,47	-
LECTRA	36,35	1,0%	3,3%	-16,8%	40,70	33,55	1,3%
LEGRAND	82,70	-7,2%	10,5%	-5,2%	89,52	75,22	2,3%
MULTIMICROCLOUD	0,35	0,0%	-12,5%	-50,7%	0,44	0,35	-
O SORBET D'AMOUR	2,44	67,1%	101,7%	14,0%	2,46	1,20	-
OENEO	12,85	-17,1%	-8,2%	-6,5%	15,50	12,85	2,3%
POUJOLAT	22,90	-21,0%	-17,6%	11,7%	32,60	22,90	1,0%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	31,9%	430,00	428,00	3,4%
UV GERMI	4,14	7,5%	25,5%	-12,3%	4,26	3,40	-
VALBIOTIS	3,88	-10,6%	7,8%	-43,9%	4,44	3,59	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : **05 56 81 17 22**
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

SAINT-SEVER BÉAT DEVANT LE BEATUS

L'objet est unique et peu connu. Il est pourtant l'un des manuscrits les plus spectaculaires du Moyen Âge. Le musée d'art et d'histoire du Cap de Gascogne qui vient de rouvrir les visites jusqu'à fin octobre, propose la découverte de ce joyau enluminé du XI^e siècle, créé à l'abbaye de Saint-Sever.

Par Hubert RAFFINI

Au commencement, il y avait la Bible et notamment son dernier chapitre, l'Apocalypse de Jean. Au VIII^e siècle, le moine Beatus de Liébana proposa un commentaire en latin. L'œuvre d'érudition, revenant sur le combat entre le bien et le mal, fait naître une trentaine de manuscrits. Tous sont hispaniques, sauf un, décoré à Saint-Sever, vers 1060.

DES PIGMENTS RARES

Dans le couvent des Jacobins de la ville, le musée d'art et d'histoire du Cap de Gascogne rénové dédie une salle à cet ouvrage exceptionnel à plus d'un titre. Il mesure 36,7 x 28,6 cm - des dimensions peu communes - et comporte 500 pages de parchemin reliées en cuir de veau, sur lesquelles a travaillé une équipe de moines. Il y avait là des copistes, des parchemineurs, des enlumineurs et des relieurs. Les enlumineurs utilisant des pigments de couleur pure, souvent organiques, venus des quatre coins de la planète, comme le blanc de plomb, le vert de gris, l'orpiment, le noir carbone, la dorure, ou des composés chimiques, tels que le sulfure de mercure et les bleus égyptiens de double silicate de calcium et de cuivre. Des techniques qui sont actuellement l'objet d'études grâce à des technologies de pointe.

« MAPPA MUNDI »

On dénombre au total dans l'ouvrage une centaine de peintures servant d'explication visuelle du monde et de l'histoire de l'humanité. La mappemonde, « Mappa Mundi », représentation de la terre physique et conceptuelle, qui se déploie sur deux pages, en est l'un des plus beaux exemples décoratifs. Unique par sa mise en forme, le nombre des toponymes, l'abondance et la longueur des légendes, elle est une somme du savoir

géographique disponible au XI^e siècle. Surtout, elle donne une position géographique centrale à l'abbaye de Saint-Sever qui s'y présente comme une nouvelle Jérusalem occidentale.

« GUERNICA » ET LE BEATUS

En dépit des vicissitudes de l'histoire, l'église abbatiale de Saint-Sever classée monument historique et au patrimoine mondial de l'Unesco, conserve encore d'importantes parties romanes dont certaines ont été manifestement inspirées par le Beatus. Après être passé entre plusieurs mains privées en Vendée, celui-ci a atterri à la Révolution française dans les collections de la Bibliothèque nationale où il est conservé depuis. Sa force créatrice a également capté l'attention d'un certain Pablo Picasso qui, l'ayant vu lors d'une exposition parisienne, a repris des enluminures parlant de souffrance et de mort dans son chef-d'œuvre « Guernica », réalisé en 1937.

Musée d'art et d'histoire du Cap de Gascogne
Couvent des Jacobins - rue du Général-Lamarque - Saint-Sever
Ouverture d'avril à octobre
www.mahcapdegascogne.fr



La « Mappa Mundi », somme du savoir géographique du XI^e siècle